

**BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

ICI 2050



**SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT,
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES**



EDITORIAL

ICI 2050 : IMAGINER LA REGION DEMAIN

Alors que la Bourgogne-Franche-Comté déploie aujourd'hui dans des frontières élargies et sur des compétences renforcées des politiques publiques ambitieuses au service de l'ensemble de ses habitants, la loi NOTRe lui confie la charge d'établir avant 2019 un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Ce schéma intitulé « ICI 2050 » constitue un outil essentiel à la construction de la grande région Bourgogne-Franche-Comté. Elaboré en concertation avec les territoires et les citoyens, ce document unique fixera les grandes orientations en matière d'aménagement, de transports, de gestion des ressources naturelles et de déchets, d'habitat et de déploiement numérique. C'est un exercice de cohérence et d'intégration inédite, au service de la région que nous voulons construire, une région attractive, solidaire, et respectueuse de l'environnement. Le présent état des lieux, construit avec le concours des acteurs des territoires, constitue en ce sens une première étape.

Pour qu'à l'horizon 2050, la Bourgogne-Franche-Comté soit une région attractive, où il fait bon vivre, elle se fixe donc comme objectifs de renforcer la solidarité entre les territoires ruraux et les territoires urbains, dans une logique de réciprocité, en s'appuyant à la fois sur un réseau métropolitain, sur un tissu de villes intermédiaires dynamiques, et sur des territoires ruraux innovants et entrepreneurs.

Loin de vouloir tout régenter et contraindre, « ICI 2050 » a l'ambition d'encourager et de soutenir tous les territoires pour qu'ils s'engagent résolument dans l'ère des transitions, écologique et numérique avant tout.

« ICI 2050 » nous encourage donc à « faire région » ensemble, vers une région plus solidaire, plus ouverte, une région engagée dans l'ère des transitions.

**Marie-Guite Dufay, présidente de la Région
Bourgogne-Franche-Comté**

SOMMAIRE

Introduction	5
Photographie démographique de la Bourgogne-Franche-Comté et projections en 2050.....	5
Une faible croissance de la population principalement due au solde naturel..	5
Une population plutôt âgée et vieillissante	5
Une évolution démographique différenciée selon les territoires.....	6
1. UNE REGION MULTIPOLAIRE AU PROFIL PLUTOT RURAL DONT LA COHESION EST A RENFORCER	7
1.1. Une organisation hétérogène	7
1.1.1. Une organisation multipolaire des villes	7
1.1.2. Des espaces périurbains qui s'étendent	7
1.1.3. Des espaces ruraux s'appuyant sur un réseau de pôles de proximité	9
1.1.4. Des « campagnes hyper-rurales »	10
1.1.5. Des espaces de montagne.....	12
1.2. Une diversité de trajectoires des territoires.....	14
1.2.1. Une relative homogénéité du niveau de vie	14
1.2.2. Des disparités géographiques importantes au sein de la région	14
1.2.3. Différents types de pauvreté.....	15
2. UNE REGION DE QUALITE ET PRODUCTIVE A DYNAMISER.....	18
2.1. Un cadre de vie préservé	18
2.1.1. Un riche patrimoine naturel mais une biodiversité menacée	18
2.1.2. Une ressource en eau majeure, à préserver les pollutions.....	19
2.1.3. Une qualité de l'air satisfaisante mais régulièrement détériorée	20
2.1.4. Des nuisances sonores et lumineuses croissantes.....	21
2.1.5. Des risques pour l'homme faibles à modérés	22
2.2. Un riche potentiel de développement économique	23
2.2.1. Une filière forêt-bois dynamique et prometteuse.....	23
2.2.2. Une agriculture diversifiée de qualité	24
2.2.3. Un gisement de déchets valorisables.....	25
2.2.4. Le mix en énergies renouvelables.....	33
2.2.5. La recherche et l'innovation, des secteurs à fort potentiel pour l'avenir de la région	34
2.3. Une solidarité marquée	36
2.3.1. Une économie sociale et solidaire ancrée sur le territoire.....	36
2.3.2. Des initiatives permettant le développement local	36
2.3.3. Un tissu associatif développé qui permet de proposer des activités notamment sportives et culturelles.....	37

3. UNE POSITION DE CARREFOUR A REAFFIRMER.....	39
3.1. Une région au cœur des échanges	39
3.1.1. Une position géographique stratégique.....	39
3.1.2. Une prédominance de la voiture individuelle dans les déplacements	39
3.1.3. Une région traversée par de grandes infrastructures de transport	39
3.1.4. Des flux de population modérés	41
3.1.5. Une internationalisation de l'économie.....	42
3.1.6. Un potentiel touristique à développer	42
3.1.7. Des continuités écologiques à garantir.....	43
3.2. Une forte influence des territoires voisins sur les franges.....	44
3.2.1. D'importants flux de navetteurs vers l'extérieur de la région	44
3.2.2. Des territoires de frange confrontés aux même phénomènes que les espaces périurbains.....	44
3.2.3. Plusieurs coopérations interrégionales et transfrontalières en place	45
3.3. Des fonctions métropolitaines partagées	45
3.3.1. Des fonctions partagées au sein de la colonne vertébrale urbaine	45
3.3.2. De nombreux flux au sein de la colonne vertébrale urbaine	46
Synthèse.....	48
Glossaire.....	49
Repères bibliographiques.....	49

INTRODUCTION

Photographie démographique de la Bourgogne-Franche-Comté et projections en 2050

Une faible croissance de la population principalement due au solde naturel

En 2017, la région Bourgogne-Franche-Comté compte 2,82 millions d'habitants, soit 4,3% de la population française (contre 4,8% au RP 1999). La région est au 11^{ème} rang des régions de France métropolitaine en nombre d'habitants (du plus grand au plus petit), elle est donc une des régions les moins peuplées.

+ 0,2%

habitants en BFC
entre 1982 et 2012

La faible augmentation de la population entre 1982 et 2012 est principalement due au solde naturel (+0,1% entre 2009 et 2016, contre +0,4% en France métropolitaine). En revanche le solde migratoire est légèrement négatif (-0,1% entre 2009 et 2016). Le nombre d'habitants progresse deux fois moins vite qu'en France métropolitaine.

Selon les projections de l'Insee, d'ici à 2050, la population régionale augmenterait légèrement pour atteindre 2,95 millions d'habitants, si les tendances observées se poursuivent, soit 139 000 habitants de plus par rapport à 2013. La population régionale s'accroîtrait en moyenne annuellement moins vite que la France métropolitaine entre 2013 et 2050 (+0,13% contre +0,32% en France). Ainsi, la Bourgogne-Franche-Comté conserverait alors son 11^{ème} rang par rapport aux autres régions françaises pour le nombre d'habitants.

Une population plutôt âgée et vieillissante

La part des moins de 25 ans représente 26,6% de la population (contre 30,3% en France métropolitaine). Avec ce taux, la région se situe au 9^{ème} rang national. A contrario, la part des 65 ans et plus représente 20,7% de la population (contre 18,2% en France métropolitaine), ce qui la place au 5^{ème} rang national. La population des 25-64 ans est comparable à celle de France métropolitaine (50,7% en Bourgogne-Franche-Comté et 51,6% au niveau national).

Entre 1975 et 2016, l'évolution de la population des 25-64 ans en Bourgogne-Franche-Comté était de +2,3% (+1,6% en France métropolitaine). La population de moins de 25 ans a fortement diminué (-18,4% contre -14,4% pour la France métropolitaine) alors que la part des 65 ans et plus augmente plus rapidement en Bourgogne-Franche-Comté (+35,1%) que pour la France métropolitaine (+30,8%).

La population âgée
de plus de 65 ans
atteindrait **30%** de
la population
régionale en 2050

Comme partout en France, sous le double effet de la baisse de la fécondité et de la mortalité, la population vieillit. Ce vieillissement observé généralement en France est particulièrement visible en Bourgogne-Franche-Comté.

Lors de la période 2013-2050 la diminution de la part des jeunes de moins de 20 ans serait à hauteur de -40 000 jeunes, une évolution contraire à la tendance nationale, pour ne plus représenter que 21% de la population, contre 22,3% en France métropolitaine.

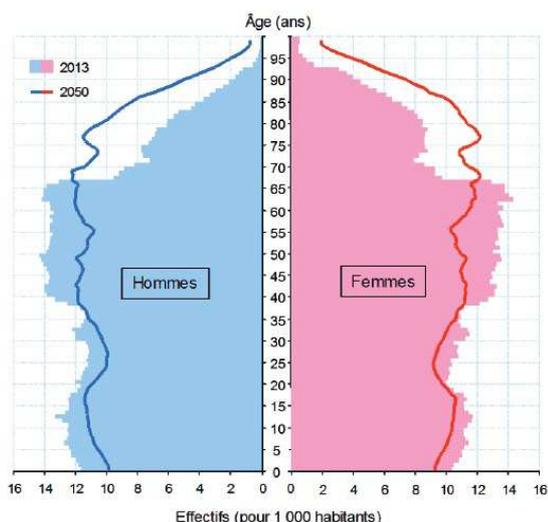


Figure 1 : Pyramide des âges en 2013 et projections
Source : Insee, RP 2013, Omphale 2017, scénario central

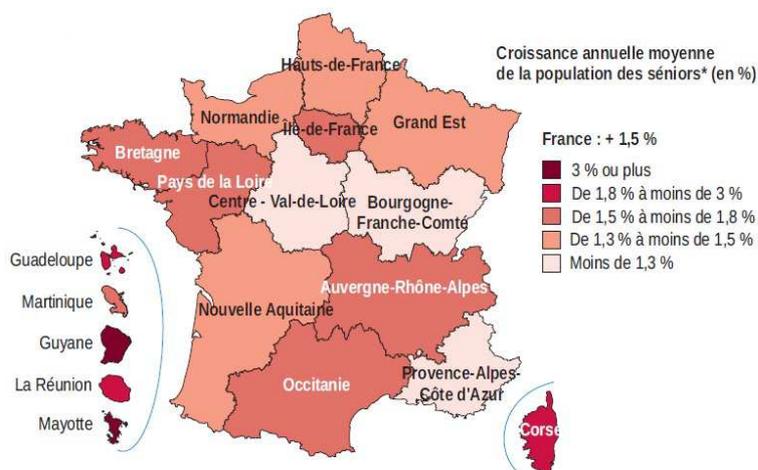


Figure 2 : Croissance annuelle moyenne des séniors entre 2013 et 2050
Source : Insee Omphale 2017, scénario central

Avec les générations du baby-boom, nées entre 1946 et 1974, qui vont arriver aux âges de mortalité, la région enregistrera une forte augmentation des décès (+22%) entre 2013 et 2050, alors que les naissances vont diminuer (-8%). Dès 2020, le solde naturel deviendra négatif. L'augmentation de la population dépendra donc du solde migratoire.

Une évolution démographique différenciée selon les territoires

La répartition des tranches d'âge est hétérogène selon les territoires de la région. La part des jeunes de moins de 25 ans dépasse 30% dans les grandes aires urbaines de l'axe Rhin-Rhône et le long de la frontière suisse. A l'inverse, la part des 65 ans et plus dépasse 30% dans les territoires ruraux, situés à l'ouest de la région.

L'évolution de la population sur le territoire régional est également différente selon les zones géographiques. En 2050, selon les projections de population, le Doubs deviendrait le territoire le plus peuplé de la région, place actuellement occupée par la Saône-et-Loire. Si le Territoire de Belfort resterait le département le moins peuplé, sa croissance serait très dynamique, cela résultant d'un solde naturel positif et d'un excédent migratoire. Le Jura et L'Yonne bénéficieraient d'une faible croissance démographique, qui reposerait sur un excédent migratoire. La population de la Haute-Saône et la Saône-et-Loire serait stable. Le déclin démographique de la Nièvre se poursuivrait jusqu'en 2050, mais à une cadence moins soutenue que la période précédente. Le nombre de décès devrait s'atténuer d'ici 2050.

Enjeux :

Selon les projections de population de l'Insee, les évolutions démographiques suivront les tendances actuelles d'ici à 2050, à savoir :

- une faible augmentation de la population qui dépendra de l'excédent migratoire ;
- un vieillissement continu de la population, surtout dans les espaces ruraux ;
- des dynamiques très différentes selon les territoires avec une densification sur les départements du Doubs, de Côte D'or et du Territoire de Belfort et un déclin démographique dans la Nièvre.

Plusieurs enjeux sont posés autour du vieillissement : adaptation de l'habitat, accessibilité des services ou encore offre de mobilité pour une population plus âgée. Les territoires qui souhaitent attirer de nouveaux habitants doivent, eux, prendre en compte ces évolutions pour anticiper les besoins tout en préservant leurs ressources.

1. UNE REGION MULTIPOLAIRE AU PROFIL PLUTOT RURAL DONT LA COHESION EST A RENFORCER

1.1. Une organisation hétérogène

La Bourgogne-Franche-Comté se caractérise par une organisation territoriale hétérogène comprenant plusieurs types d'espaces :

- un système urbain multipolaire, qui s'incarne par la colonne vertébrale urbaine de Belfort à Chalon-sur-Saône dont la Métropole dijonnaise est le pivot et plusieurs grands pôles d'emploi plus autonomes;
- des espaces périurbains de plus en plus étendus,
- des espaces ruraux plus ou moins isolés.

La montagne constitue un espace à enjeu spécifique. La part de surface régionale située dans des massifs montagneux représente 28 %.

1.1.1. Une organisation multipolaire des villes

La colonne vertébrale urbaine de l'espace régional s'étire de Chalon-sur-Saône à Belfort en passant par Le Creusot-Montceau, Beaune, Dijon, Dole, Besançon et Montbéliard. Cet espace urbain est marqué par un dynamisme démographique et économique. Il regroupe 1,14 million d'habitants en 2014 avec une croissance moyenne de +0,3% par an depuis 2007. Il concentre 492 000 emplois, progressant légèrement entre 2007 et 2014 (+0,08%). Néanmoins toutes les aires urbaines n'ont pas le même dynamisme : Dijon et Beaune voient leur nombre d'emplois augmenter entre 2007 et 2014 (respectivement +0,22% et +0,40%). Dans les aires urbaines de Besançon, Belfort et Dole, l'emploi augmente très légèrement (autour de 0,07% en moyenne annuelle par an entre 2007 et 2014). L'emploi diminue légèrement dans l'aire urbaine de Chalon-sur-Saône (autour de -0,04% en moyenne par an). L'aire urbaine de Montbéliard est davantage touchée par la crise et voit son nombre d'emplois fortement diminuer (-0,25%). Les autres grands pôles d'emploi (Sens, Auxerre, Nevers et Mâcon) sont plus autonomes ou davantage connectés avec l'extérieur de la région.

1.1.2. Des espaces périurbains qui s'étendent

Ces espaces périurbains sont marqués par un accès facile à la ville et par le nombre croissant de navetteurs qui y résident. La périurbanisation est un phénomène vécu sur l'ensemble des villes de Bourgogne-Franche-Comté quel que soit le nombre d'habitants. La périurbanisation se caractérise par l'observation de plusieurs phénomènes.

1.1.2.1. L'importance du nombre de navetteurs domicile-travail

8 actifs sur 10 exercent désormais leur emploi à l'extérieur de leur commune de résidence. Les migrations pendulaires sont concentrées sur la colonne vertébrale urbaine.

Depuis 1999, la part des navetteurs ne cesse d'augmenter (+7,4% contre +5,8% au niveau national). Les distances moyennes parcourues sont également en progression constante.

1.1.2.2. Une grande part de propriétaires occupants

La progression de la part de propriétaires occupants concerne tous les types de communes, même s'ils sont plus fortement présents dans le périurbain et le rural. En effet, les villes centre des agglomérations, mais également les pôles urbains intermédiaires, présentent des parts de propriétaires occupants moins importantes que leurs périphéries.

« Faire la couture entre les différents espaces de la région est/ouest et nord/sud »

Atelier Complémentarités et solidarités, le 15 juin 2017

La colonne vertébrale regroupe

41% de la population

45% de l'emploi

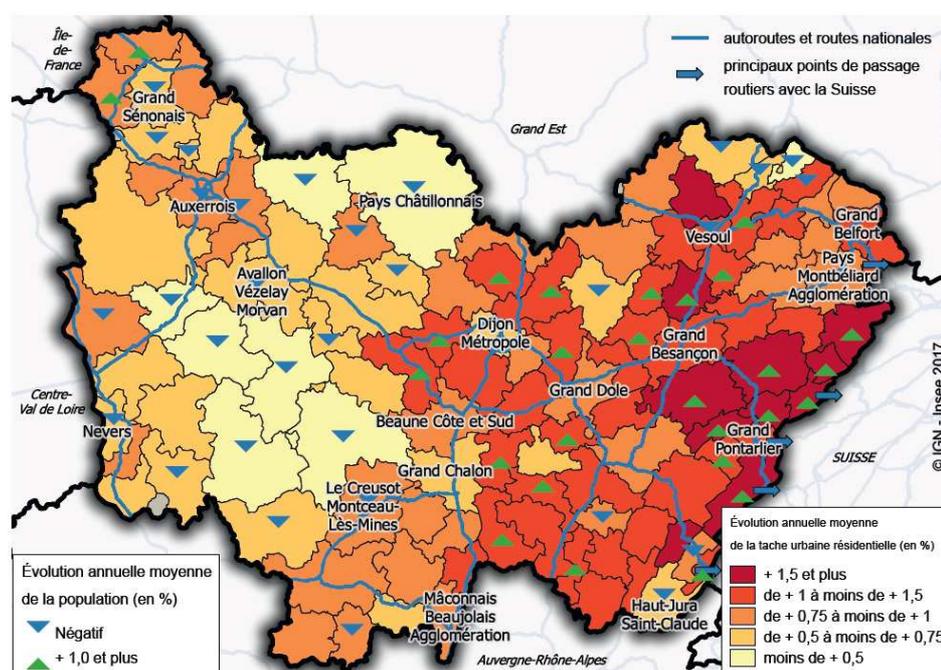
Les espaces périurbains regroupent

31% de la population

27% de l'emploi

1.1.2.3. L'artificialisation des sols

La tâche résidentielle, c'est-à-dire l'emprise urbaine liée à l'habitat, augmente à l'échelle régionale à un rythme régulier de +0,9 % par an depuis 1982, alors que l'évolution de la population s'avère moins rapide que le développement de l'habitat. En effet, l'augmentation de la population n'explique que 10 à 15% de la progression de la tâche résidentielle. Cette urbanisation est également fortement liée à l'augmentation de la taille des constructions neuves et/ou des parcelles bâties et à l'accélération de la décohabitation (diminution de la taille des ménages de 2,8 personnes en 1982 à 2,2 personnes en 2011). Ainsi, dans la quasi-totalité des intercommunalités de la région, est observé un phénomène d'étalement résidentiel.



Carte 1 : Croissance de la tâche résidentielle et variation de la population par EPCI
Source : Insee, RP 2006 et 2011 ; Dreal, DGFIP, fichiers Majic 2013

9,5% de taux de vacance des logements en région contre

7,9% pour la France métropolitaine

Ce dernier est constaté de manière plus accentuée dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) situés dans les couronnes périurbaines, autour des grands axes de communication et dans la bande frontalière. Dans 50% des cas, cette artificialisation s'opère sur des sols à bon potentiel agricole.

Il est également important de souligner que le taux de vacance dans le parc de logement est le plus élevé de France métropolitaine avec près de 146 000 logements vacants recensés en 2014. Cette vacance concernait 7,5% du parc de logements en 1990.

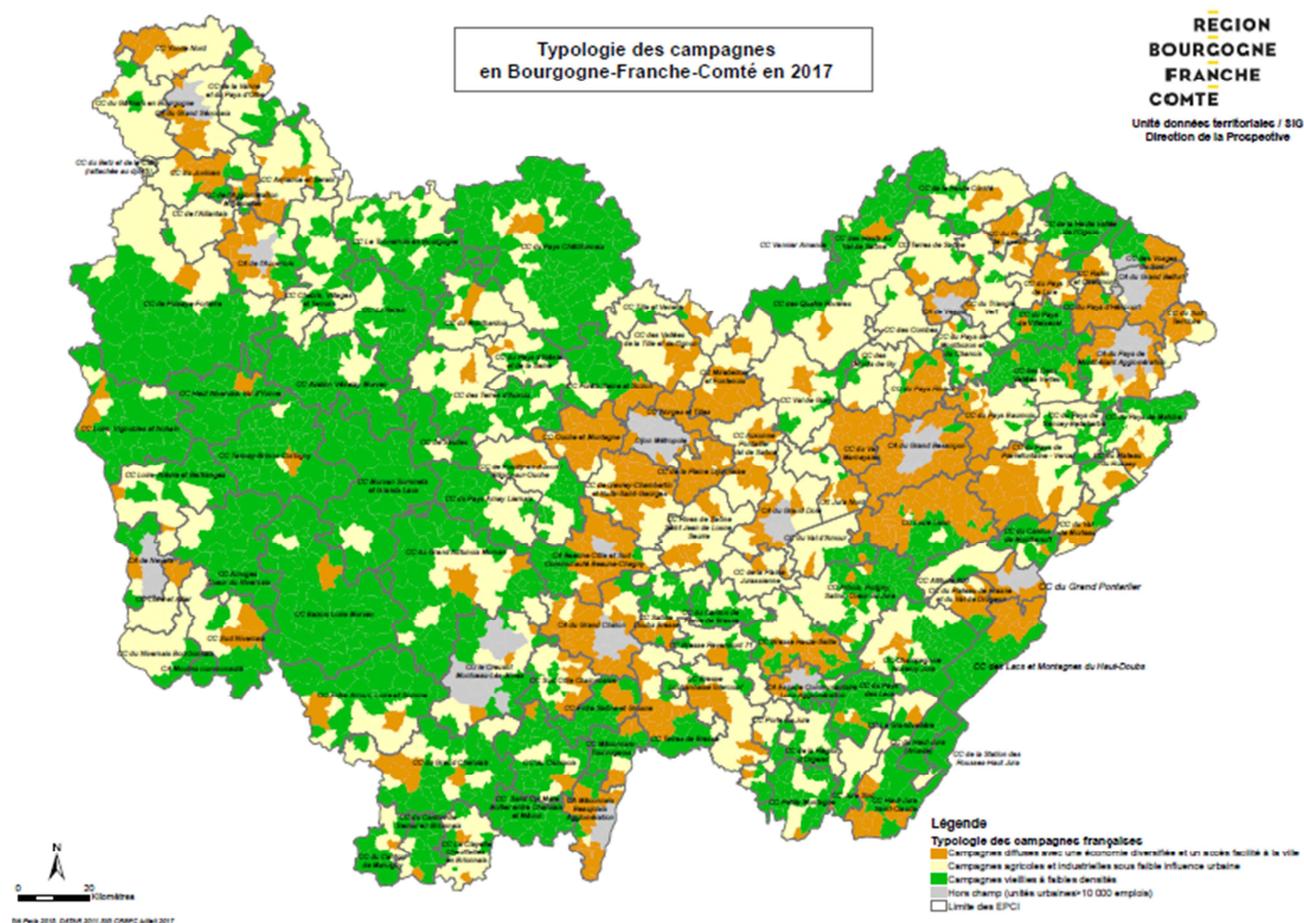
Cependant, la Bourgogne-Franche-Comté est la région la moins artificialisée après la Corse, avec 4,5% de la région occupés par des sols artificialisés.

1.1.2.4. Désertification des cœurs urbains

Le développement des espaces périurbains entraîne une désertification des cœurs urbains. Cette dernière touche tant les grandes villes que les pôles urbains intermédiaires et les pôles de proximité. Ce sont des logements vieillissants, moins adaptés aux besoins des familles avec de jeunes enfants,

qui sont délaissés. Ces départs en périphérie génèrent dans les centres urbains :

- des situations de paupérisation et une spécialisation sur l'accueil de ménages modestes ;
- un taux de vacance très élevé de logements anciens.



Carte 2: Typologie des campagnes

Source : BD Topo INGN Paris 2015, DATAR – INRA CESAER / UFC-CNRS Théma / Cemagref DTMA METAFORT, 2011

Les espaces ruraux sous faible influence urbaine regroupent

18% de la population

12% de l'emploi

4 minutes ou moins pour accéder aux équipements de la vie courante pour

50% des habitants

1.1.3. Des espaces ruraux s'appuyant sur un réseau de pôles de proximité

La Bourgogne-Franche-Comté est constituée de grands espaces ruraux qui s'appuient sur un réseau d'une quarantaine de villes intermédiaires et petites assurant des fonctions de pôles d'équipements, de services de proximité et d'emploi. Ces pôles sont bien répartis dans la partie est, sud et nord-ouest du territoire régional. Dans ces espaces sous faible influence urbaine les emplois se concentrent dans l'industrie, l'artisanat et l'agriculture.

Les services et les équipements de la vie courante (services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, sports-loisirs-culture) sont essentiels pour les habitants et contribuent à l'attractivité d'un territoire. Sur l'ensemble du territoire régional, ces équipements et services sont relativement bien accessibles. Néanmoins, les espaces ruraux sont davantage isolés.

Les territoires dits « hyper-ruraux » regroupent

11% de la population

9% de l'emploi

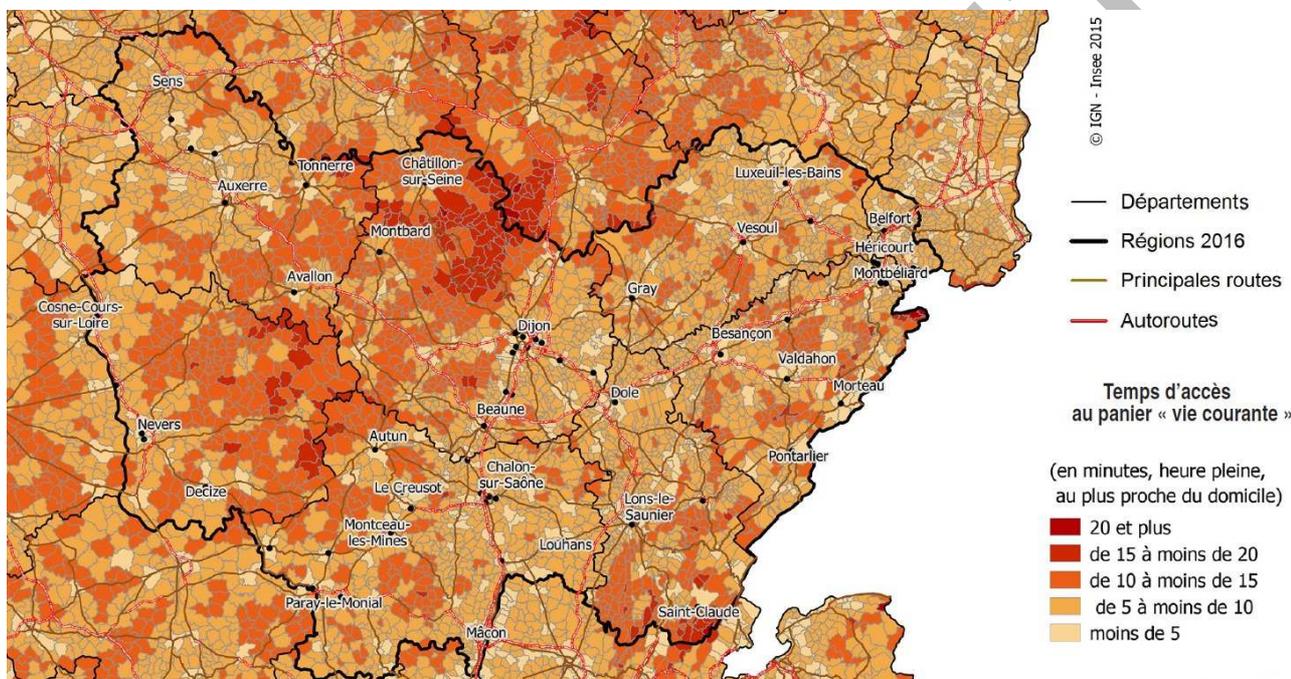
87% des habitants à **30 mn** ou moins des **urgences hospitalières**

12^{ème} rang en France métropolitaine

1.1.4. Des « campagnes hyper-rurales »

Certains territoires ruraux sont isolés du maillage des villes intermédiaires et petites et ne profitent pas de l'influence des espaces urbains. Ils sont marqués par une densité de population très faible (20 hab/km²). Ils couvrent 31% du territoire et 1 habitant sur 4 y a plus de 65 ans.

L'enclavement de ces territoires est réel. En effet, les habitants de ces secteurs sont confrontés à l'éloignement des services à la population avec des temps d'accès plus longs : une personne sur deux qui réside dans ces territoires est à plus de 10 minutes des équipements courants. Bien que tous les habitants de la région aient accès à l'ensemble des professionnels de santé de premier recours (médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, infirmiers) en moins de 30 mn par la route (les ¾ d'entre-eux peuvent même y accéder en moins de 7 mn), l'accès aux urgences hospitalières reste difficile (+ de 30 minutes) pour 13% de la population. Ces difficultés sont principalement observées dans le Morvan, le Chatillonnais, le nord de la Haute-Saône, l'est du Doubs et l'ouest de la Saône-et-Loire.



Carte 3 : Temps d'accès aux services « vie courante »
Source : Insee, RP 2012 ; BPE 2013 - distancier METRIC

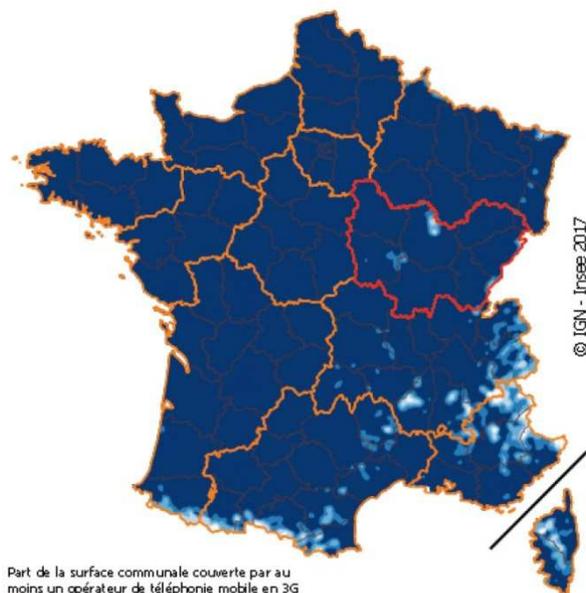
« Il faut que l'on priorise les zones blanches et il faut que cela soit amélioré en urgence »

Atelier Complémentarités et solidarités, le 15 juin 2017

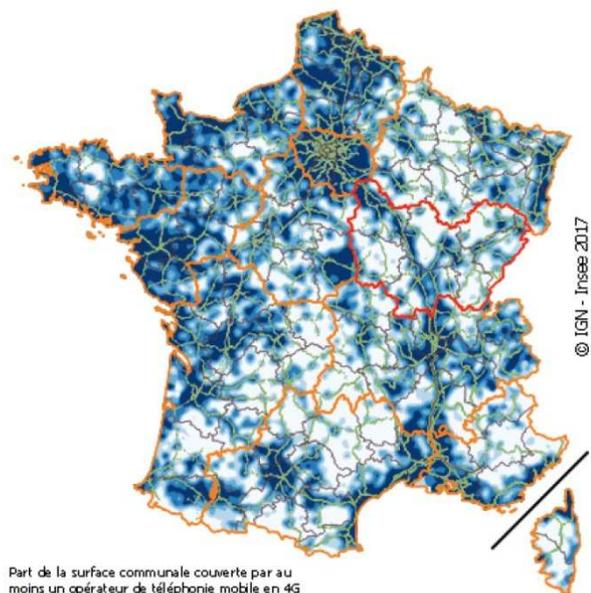
Pour répondre aux difficultés d'accès, un nombre croissant de maisons de santé pluriprofessionnelles et de plateformes de télémédecine s'implantent. La mise en place de points visioservices favorise également le rapprochement des services publics (services sociaux et de l'emploi, CAF, etc.) des populations qui en sont éloignés.

Bien que le déploiement du numérique puisse améliorer, dans certains cas, l'accessibilité des services, il n'est aujourd'hui pas encore assez avancé sur certains territoires et induit un recours encore important à l'utilisation de la voiture individuelle.

Sur la couverture du réseau mobile, bien que 96% du territoire régional soit couvert par un réseau 3G (haut débit) (contre 95% en France métropolitaine), 37% seulement de la surface est couverte par la 4G (très haut débit), ce qui place la Bourgogne-Franche-Comté en bas du classement.



© IGN - Insee 2017



© IGN - Insee 2017

Part de la surface communale couverte par au moins un opérateur de téléphonie mobile en 3G

- 80 % ou plus
- de 60 % à moins de 40 %
- de 40 % à moins de 20 %
- de 20 % à moins de 40 %
- moins de 20 %

- Bourgogne-Franche-Comté
- Régions
- Départements

Part de la surface communale couverte par au moins un opérateur de téléphonie mobile en 4G

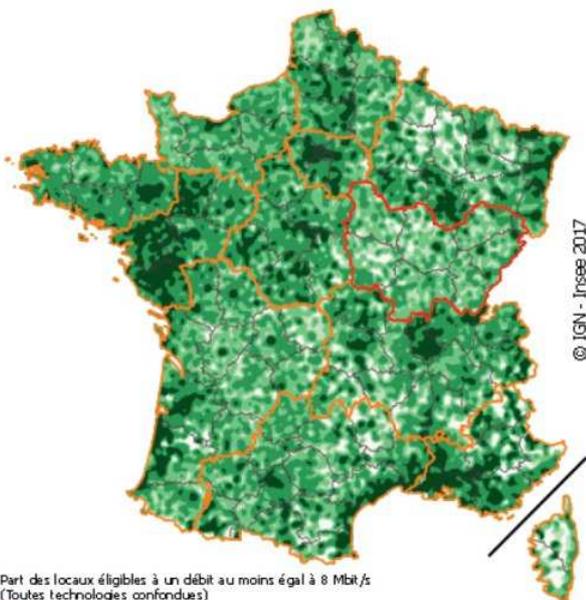
- 80 % ou plus
- de 60 % à moins de 40 %
- de 40 % à moins de 20 %
- de 20 % à moins de 40 %
- moins de 20 %

- Bourgogne-Franche-Comté
- Régions
- Départements
- Voies ferrées

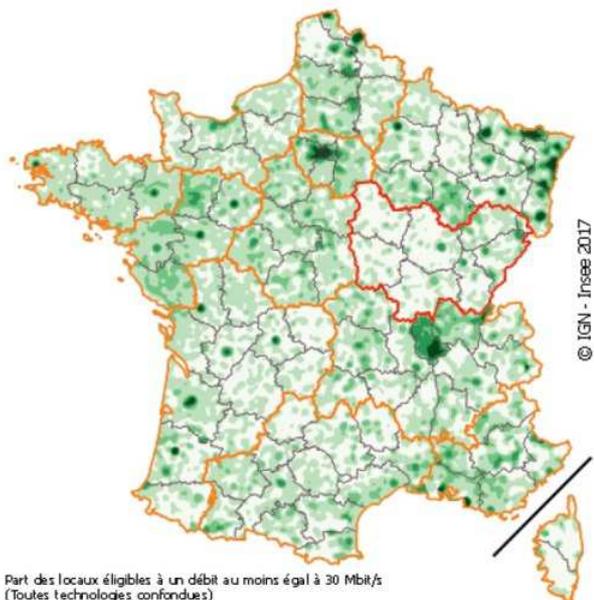
Carte 4 : Couverture haut débit et très haut débit pour le réseau mobile

Source : Insee Analyses BFC n°21, données Arcep

En ce qui concerne le réseau fixe, la couverture haut et très haut débit de la région est loin de la moyenne nationale : 59% des locaux de la région sont éligibles à un haut débit (71% en France métropolitaine) et 24% à un très haut débit (35% pour la France métropolitaine).



© IGN - Insee 2017



© IGN - Insee 2017

Part des locaux éligibles à un débit au moins égal à 8 Mbit/s (Toutes technologies confondues)

- 80 % ou plus
- de 60 % à moins de 80 %
- de 40 % à moins de 60 %
- de 20 % à moins de 40 %
- moins de 20 %

- Bourgogne-Franche-Comté
- Régions
- Départements

Part des locaux éligibles à un débit au moins égal à 30 Mbit/s (Toutes technologies confondues)

- 80 % ou plus
- de 60 % à moins de 80 %
- de 40 % à moins de 60 %
- de 20 % à moins de 40 %
- moins de 20 %

- Bourgogne-Franche-Comté
- Régions
- Départements

Carte 5 : Couverture haut débit et très haut débit pour le réseau fixe

Source : Insee Analyses BFC n°21, données Observatoire France TH

Concernant les usages numériques, le taux d'équipement (Smartphone, tablette, ordinateur...) des habitants ne cessent d'augmenter, néanmoins les usages des équipements restent généralement relativement superficiels, les utilisateurs manquent souvent de repères ou de référents. En 2017, en France 13% de la population âgée de plus de 18 ans ne se connectent jamais à internet par manque d'intérêt et manque de compétences.

Les petites et moyennes entreprises (PME) et les très petites entreprises (TPE) sont quant à elles très en retard en termes d'usages numériques. Elles sont très peu visibles sur la toile d'internet, ne proposent pas la possibilité à leurs clients l'achat en ligne. Leurs échanges avec leurs partenaires sont très peu dématérialisés. En France, 87% des dirigeants de PME ne font pas de la transition numérique une priorité stratégique (source : enquête réalisée par BpiFrance le lab incluant 15% de TPE (moins de 10 salariés), 2017).

En 2018, le numérique est omniprésent dans le quotidien des citoyens dans leur vie quotidienne et pratique, dans leur vie éducative et professionnelle et dans leur vie citoyenne et leur épanouissement personnel.

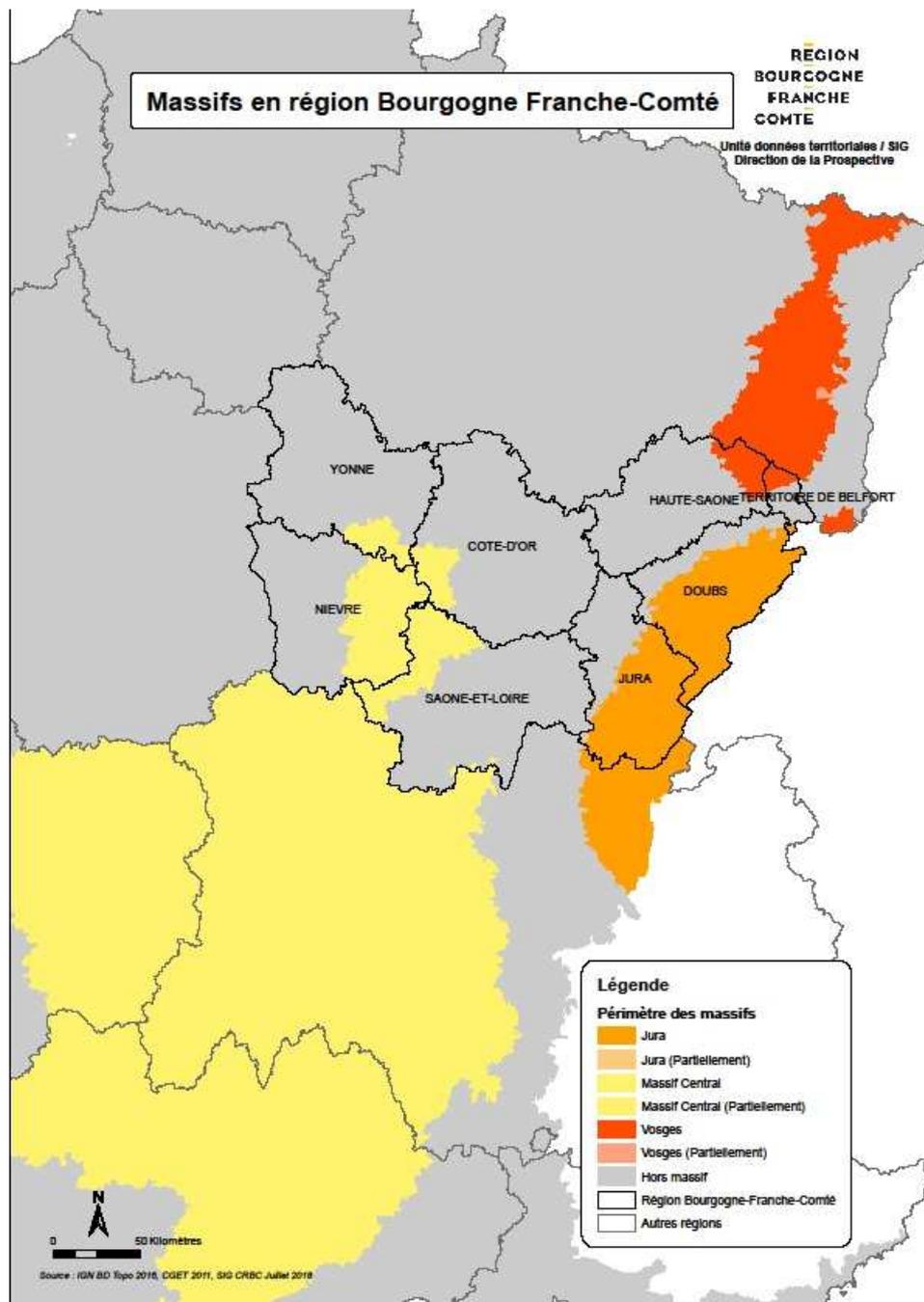
En Bourgogne-Franche-Comté, de nombreuses initiatives favorisent l'émergence d'espaces permettant l'appropriation des nouveaux usages du numérique. Ces espaces intermédiaires entre le domicile, le lieu d'apprentissage et le lieu de travail, dans lesquels s'épanouissent des communautés d'usagers, sont identifiés sous le terme de « tiers-lieux ». Ils permettent l'expérimentation de nouveaux modèles économiques, écologiques, sociaux et d'organisation du travail.

1.1.5. Des espaces de montagne

Les territoires de montagne

28% du territoire et 17,6% de la population

Le territoire régional est concerné par trois des six massifs métropolitains : massif du Jura, massif Central et massif des Vosges. Ces territoires interrégionaux, peu peuplés, constitués de petites villes ou d'espaces hyper ruraux, sont soumis à la loi Montagne du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne. Les trois schémas interrégionaux des massifs identifient les enjeux spécifiques de préservation de ces espaces. Les politiques, par construction interrégionale et partenariale Etat-Régions-Départements, sont déclinées au travers de conventions de massif.



Carte 6 : Périmètres des massifs en Bourgogne Franche-Comté
 Source : région Bourgogne Franche-Comté, unité données, 2018

« Il y a des décrochages de territoires et des disparités d'ingénierie territoriales »

Atelier Complémentarités et solidarités, le 15 juin 2017

1.2. Une diversité de trajectoires des territoires

Une part importante en population de la région connaît des dynamiques plutôt positives, qui se marquent par une croissance parallèle de la population et des emplois alors que d'autres territoires, moins peuplés, suivent une trajectoire inverse de décroissance de l'emploi et de la population. Cette diversité ne différencie pas clairement tel modèle de développement par rapport à tel autre.

1.2.1. Une relative homogénéité du niveau de vie

Le niveau de vie médian dans la région est plus faible que la moyenne de la France métropolitaine. Toutefois, les inégalités sont moins fortes et le taux de pauvreté en Bourgogne-Franche-Comté s'élève à 12,8% (5^{ème} plus faible), contre 14,3% en France métropolitaine.

L'échelle des niveaux de vie est resserrée dans la région. Le rapport entre les hauts et bas salaires est faible et place la région au 3ème rang.

1.2.2. Des disparités géographiques importantes au sein de la région

Le niveau de vie médian est plus élevé sur l'axe Dijon-Mâcon, dans les périphéries des grands pôles urbains et le long de la frontière suisse. A contrario, la pauvreté se concentre davantage dans les villes-centres des grandes aires urbaines, là où les logements sociaux sont concentrés.

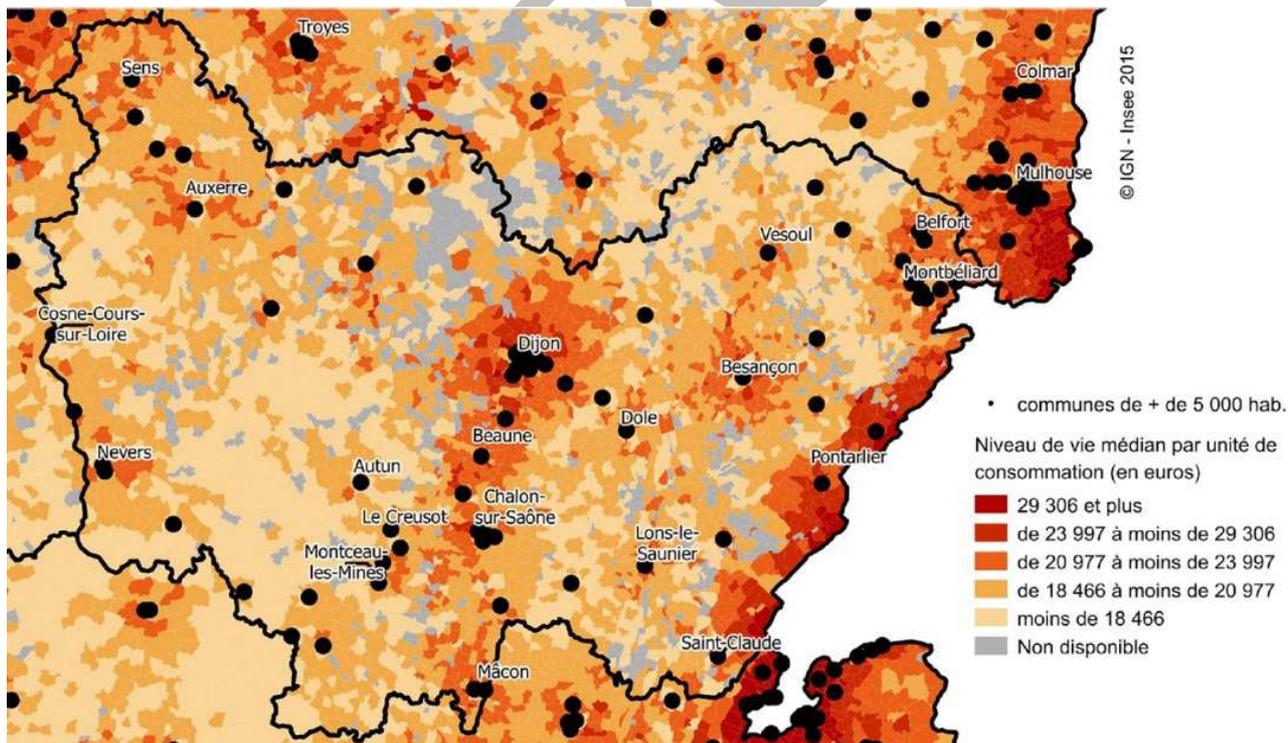
La bande frontalière est marquée par un niveau de vie médian largement supérieur au niveau de vie médian régional. Avec un taux de pauvreté de 8,9% (contre 12,8% pour la Bourgogne-Franche-Comté et 14,3% pour la France métropolitaine), l'aire urbaine de Pontarlier est au 7^{ème} rang des 230 aires urbaines métropolitaines. Mais les inégalités sont davantage présentes dans cet espace où tous les habitants ne profitent pas de l'essor économique suisse.

Par ailleurs, des habitants des territoires ruraux éloignés de l'influence des grandes villes (particulièrement dans l'Yonne, la Nièvre et la Haute-Saône) connaissent des situations de pauvreté, liées à la situation économique difficile et au vieillissement des habitants de ces espaces ruraux.

Niveau de vie médian

19 400€ en BFC

19 800€ en France métropolitaine



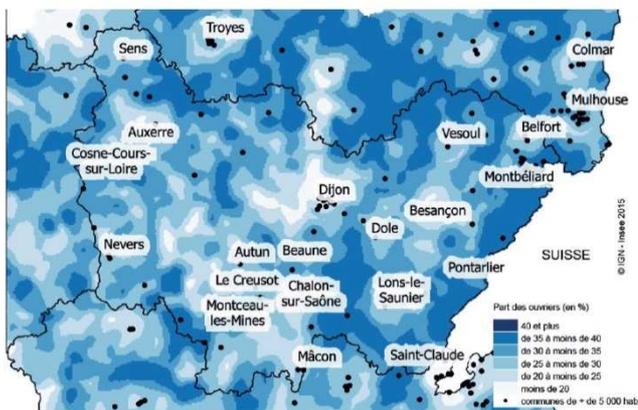
Carte 7 : Niveau de vie médian en Bourgogne-Franche-Comté
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

1.2.3. Différents types de pauvreté

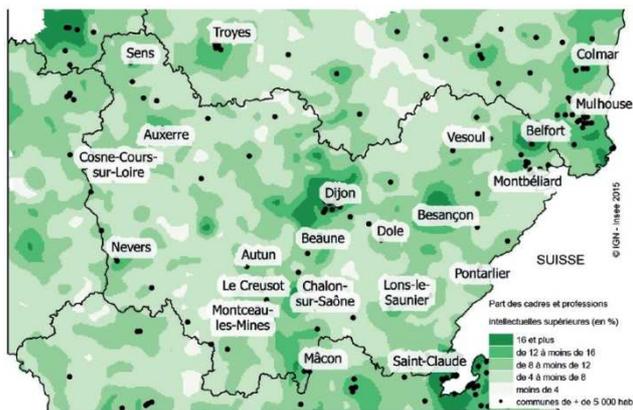
1.2.3.1. Secteurs d'emploi

Historiquement, la Bourgogne-Franche-Comté est marquée par une forte présence de l'industrie et de l'agriculture. Les revenus générés par les emplois dans ces secteurs sont en général peu élevés.

La part des ouvriers représente 28,6% (contre 22,7% en France métropolitaine). La part des cadres est, à contrario, très faible, au 12^{ème} rang des régions avec 10,8% (contre 15,6% en France métropolitaine).



Carte 8 : Part des ouvriers dans la population active
Source : Insee, RP 2012



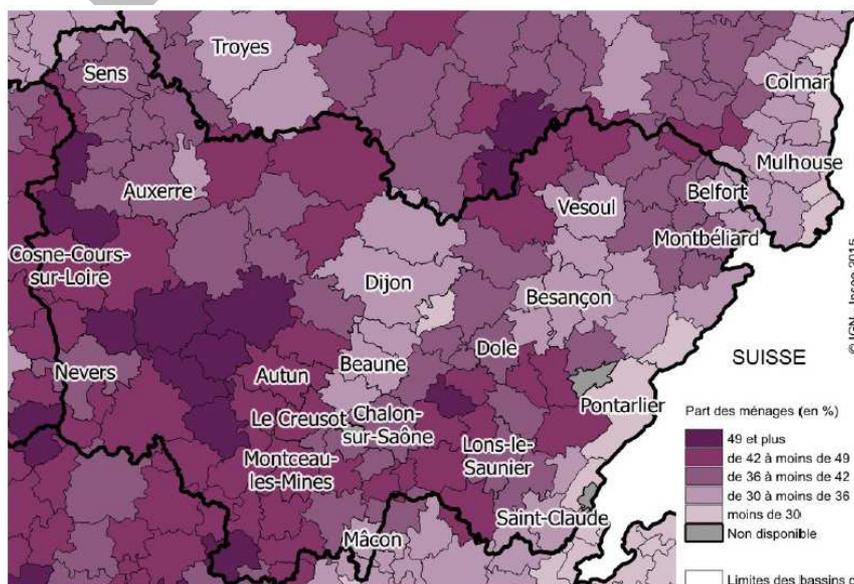
Carte 9 : Part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active
Source : Insee, RP 2012

L'emploi dans l'industrie représente 17,3% de l'emploi total (au 1^{er} rang des régions françaises). La répartition du secteur industriel est variable selon les départements.

L'emploi dans l'agriculture représente 4% de l'emploi total, ce qui place la Bourgogne-Franche-Comté au 4^{ème} rang des régions françaises en termes d'emploi dans ce secteur. Trois départements sont nettement marqués par l'emploi agricole : la Nièvre (6,4%), l'Yonne (5,7%) et la Saône-et-Loire (5,5%), où le poids important de l'agriculture est en partie liée à l'activité viticole.

1.2.3.2. Populations âgées en situation de pauvreté

Le vieillissement de la population, particulièrement dans les espaces ruraux isolés où la part des ménages dont les revenus proviennent de pensions est la plus forte, entraîne des situations de pauvreté.



Carte 10 : Part des ménages dont l'origine des revenus déclarés dans le ménage provient de pensions, retraites ou rentes par bassin de vie
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

1.2.3.3. Vulnérabilité énergétique

Part des ménages exposés au risque de vulnérabilité énergétique liée aux dépenses de carburant :

37% en milieu rural

15% en Bourgogne-Franche-Comté

10% en France métropolitaine

Un ménage sur trois en Bourgogne-Franche-Comté est exposé à la vulnérabilité énergétique. La région apparaît comme l'une des plus touchées par cette problématique. Les risques de vulnérabilité et de précarité énergétiques sont principalement dûs aux dépenses conséquentes en matière de carburant pour les déplacements en voiture et de chauffage des logements.

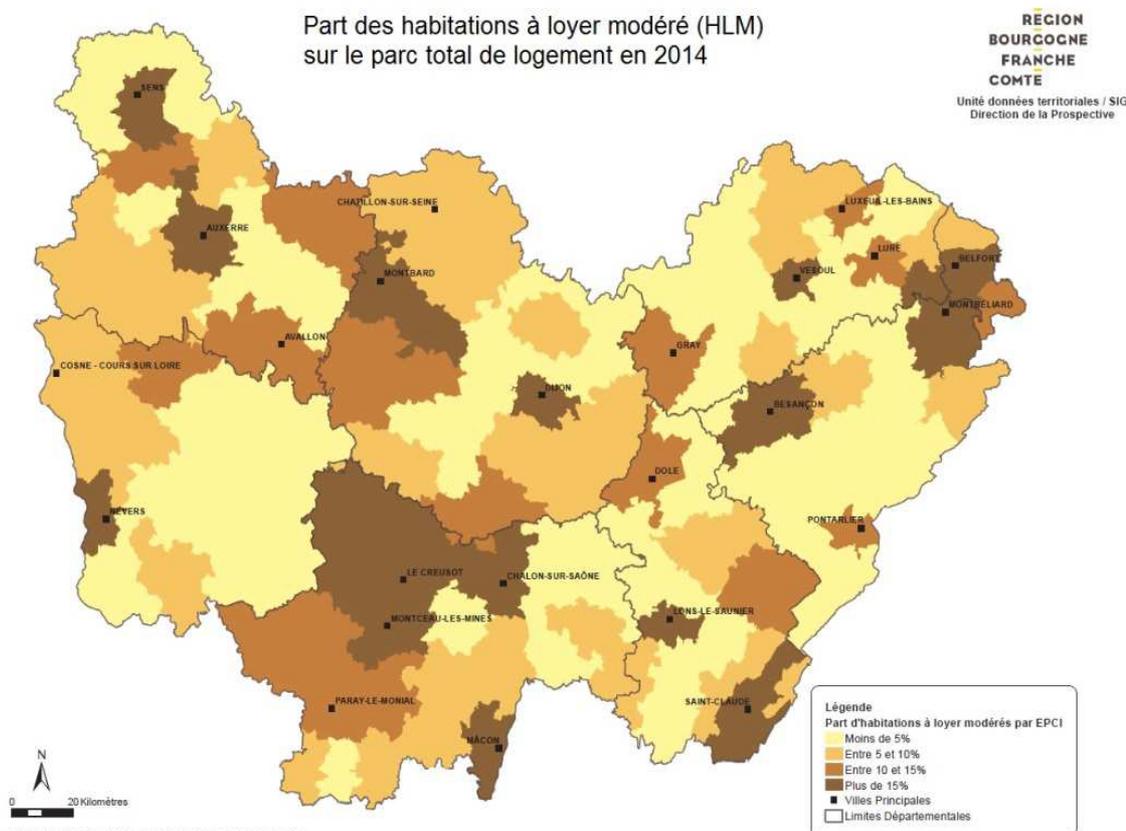
En effet, les déplacements en voiture en milieu rural sont plus importants que dans les espaces urbains où la population bénéficie d'alternatives. En 2008, la région est au 2^{ème} rang du nombre de ménages exposés au risque de vulnérabilité énergétique liée aux dépenses de carburant. Ces ménages consacrent plus de 4,5% de leur revenu pour l'achat du carburant nécessaire pour se rendre au travail ou pour accéder aux services. Par ailleurs, la facture énergétique annuelle d'un habitant de la région pour se chauffer s'élève en moyenne à 1 560€, contre 1 250€ en France, montant en partie dû à l'ancienneté des habitations.

1.2.3.4. Habitat

La pauvreté est aussi présente dans les aires urbaines, notamment dans les quartiers qui concentrent l'habitat à vocation sociale.

Avec 14,7% de logements locatifs sociaux sur l'ensemble des résidences principales en 2014 (d'après le Répertoire sur le Parc Locatif Social) contre 15,8% à l'échelle nationale, la région ressort comme une région où l'offre à vocation sociale est moyennement développée. Celle-ci progresse mais de manière plus modérée que sur l'ensemble de la France métropolitaine (+2,3% entre 2012 et 2016 dans la région contre +5,9% entre 2012 et 2016 en France).

Au-delà de ces chiffres globaux, il convient de distinguer l'inégale répartition de l'offre locative sociale selon les territoires. En effet, celle-ci est concentrée dans les territoires urbains des principales agglomérations régionales.



Carte 11 : Part des habitations à loyers modérés sur le parc total de logement
Source : Insee, Base logement 2014

« La politique des liens est tout aussi importante que la politique des lieux »

Atelier Ouverture et coopérations, le 20 juin 2017

Dans la région, le parc social est caractérisé par son ancienneté. En effet, près de 66% de logements sociaux ont été construits avant 1979 (c'est-à-dire avant les premières réglementations thermiques datant de 1974) et 21% l'ont été au cours des années 1980 et 1990. D'autre part, les logements de 4 pièces ou plus représentent presque 40% des logements locatifs sociaux, et sont donc principalement destinés aux familles.

Ainsi, l'offre de logements locatifs sociaux ne répond plus aux attentes et besoins des habitants du fait de logements trop anciens ou trop grands par rapport aux besoins des ménages de plus en plus petits. C'est pourquoi est observé un taux de vacance important (5,5%) dans le parc locatif social régional, le plus important en France métropolitaine.

Enjeux :

Cette divergence de trajectoires met en lumière la présence de territoires en position de fragilité, que renforce leur isolement. En conséquence, sont observés peu d'effets d'entraînements liés aux interdépendances entre territoires.

PROJET

« Pour caractériser la Bourgogne-Franche-Comté, je dirais Patrimoine au sujet de la richesse culturelle, Diversité pour la diversité des territoires et des productions »

Extrait d'une interview lors des assises du lancement, le 12 avril 2017

2. UNE REGION DE QUALITE ET PRODUCTIVE A DYNAMISER

Il ressort des sondages et études faits auprès des habitants que la Bourgogne-Franche-Comté est une région où il fait bon vivre.



Quel terme définit le mieux la Bourgogne-Franche-Comté aujourd'hui ?

Source : Plateforme de participation citoyenne/assises de lancement (avril - août 2017)

2.1. Un cadre de vie préservé

2.1.1. Un riche patrimoine naturel mais une biodiversité menacée

Faiblement artificialisée, la région se distingue par la richesse de son patrimoine naturel diversifié. Elle est la 11^{ème} région pour son taux d'artificialisation.

La forêt, élément identitaire fort, couvre 36% du territoire régional. Représentant 53% du territoire régional, les espaces agricoles sont également très présents. Les paysages, riches et variés, sont à dominante forestière et bocagère. Cette situation offre un cadre de vie de qualité aux habitants et présente un réel potentiel, notamment pour le développement touristique de pleine nature.

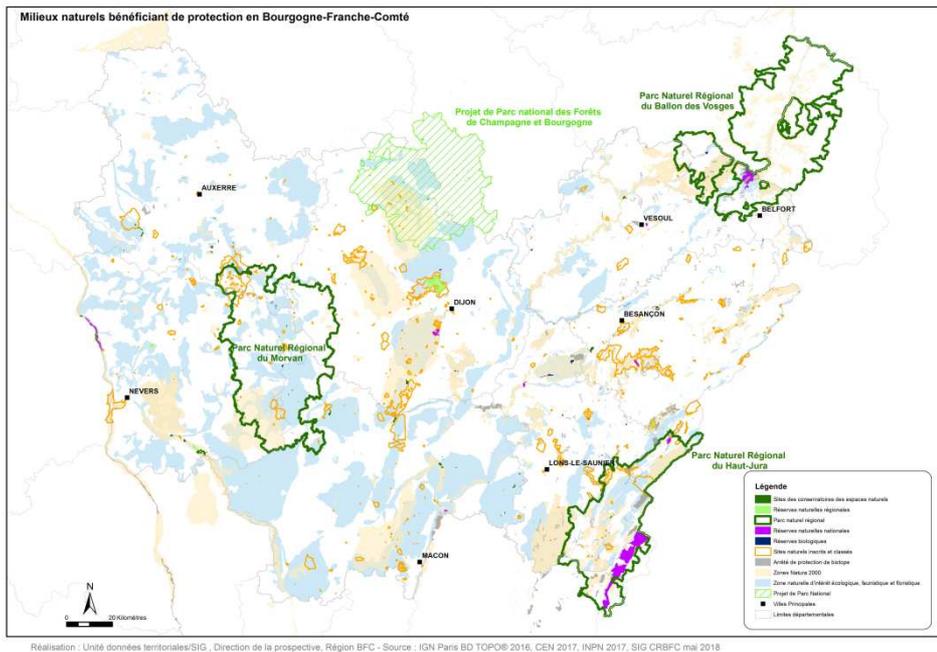
Ces espaces forestiers et agricoles jouent un rôle essentiel en matière de biodiversité, car ils offrent des habitats naturels, supports de continuités écologiques et qu'ils renferment des écosystèmes riches. Ainsi, 12,54% du territoire est couvert par un classement en Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique de type 1 (9,7% des surfaces métropolitaines classées). 20% du territoire régional fait l'objet de mesures contractuelles dans le cadre de Natura 2000 (9,3% des surfaces métropolitaines classées). Trois parcs naturels régionaux (Morvan, Jura et Ballons des Vosges) couvrant 10% du territoire régional disposent de chartes en faveur de la préservation et la restauration de la biodiversité. Un parc national interrégional des forêts de Champagne et Bourgogne est en cours de création.

La région bénéficie d'une stratégie régionale pour la biodiversité : <http://strategie.biodiversite.bourgognefranche-comte.fr/>.

90% du territoire couvert par la forêt et les espaces agricoles

« Il faudra désormais interroger les projets, qu'ils soient agricoles, architecturaux ou d'aménagement du territoire, par rapport à leur capacité d'adaptation aux changements climatiques »

Atelier Grandes mutations et territoires en transition, le 29 juin 2017



Carte 12 : Milieux naturels bénéficiant de protection
 Source : CEN 2017, INPN 2017

En dehors des espaces remarquables reconnus pour leur richesse biologique, d'autres secteurs de nature, tels que les zones agricoles extensives, bocages, bosquets, mares et jardins, jouent un rôle primordial pour le fonctionnement écologique global.

Néanmoins, depuis 2002, un effondrement de certaines populations animales est observé et plus d'un tiers de la faune et de la flore est aujourd'hui menacée en Bourgogne-Franche-Comté. En effet, les espaces naturels sont fragilisés par la fragmentation et la destruction d'habitats (infrastructures qui traversent la région, urbanisation, exploitation de carrières, évolution des pratiques agricoles et forestières, propagation d'espèces invasives ou encore réchauffement climatique).

2.1.2. Une ressource en eau majeure, à préserver les pollutions

La Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un important réseau hydrographique. Environ 17500 km de cours d'eau sillonnent le territoire avec la présence de deux fleuves (la Loire et la Seine) et cinq rivières principales (l'Ain, le Doubs, la Loue, l'Ognon et la Saône).

Avec près de 1536 km de voies navigables principalement localisées sur la moitié ouest du territoire régional, la région dispose également d'un réseau de voies d'eau important, atout touristique et commercial.

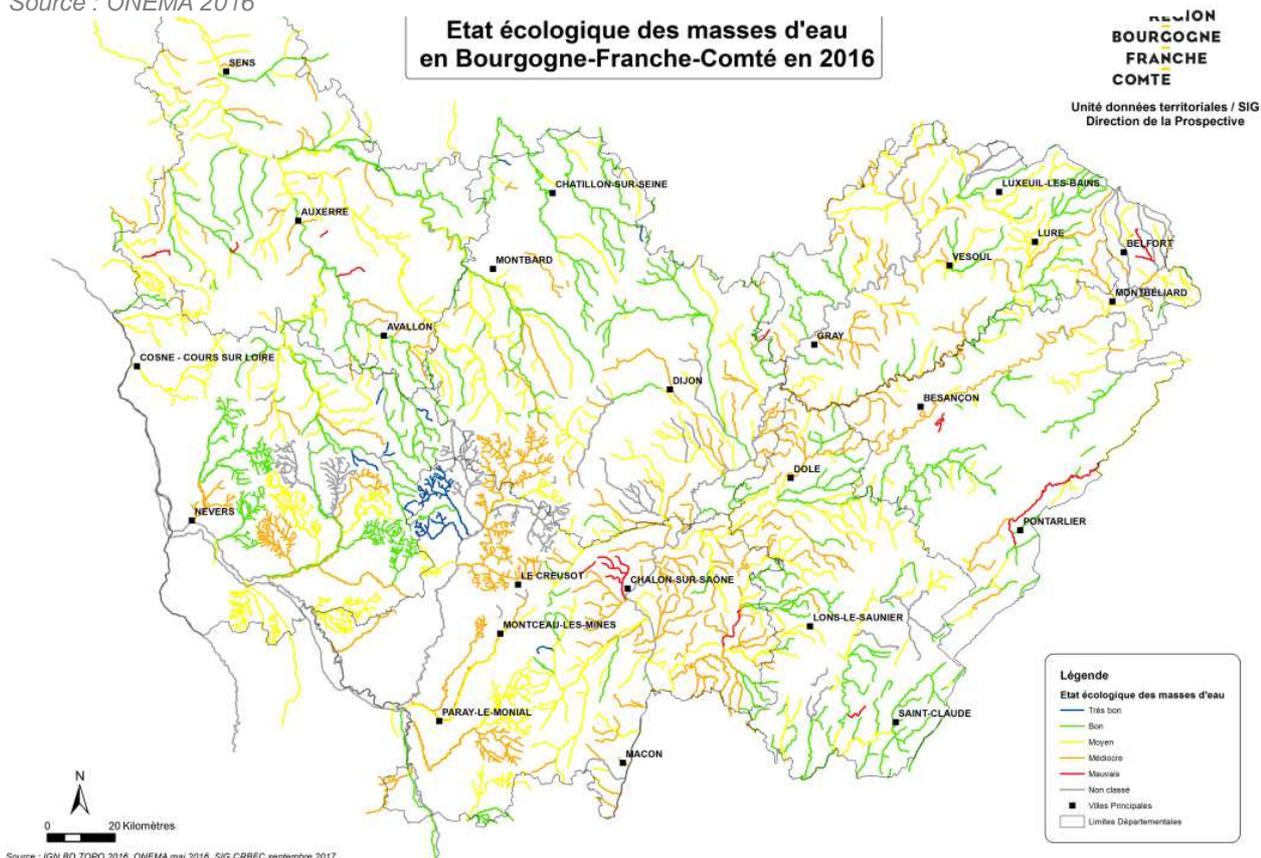
Toutefois, les nombreux ouvrages, parfois infranchissables pour certaines espèces, constituent des sources de fragmentation des milieux.

8^{ème} région pour les surfaces en eau
9^{ème} région pour ses zones humides

Le sous-sol est de nature très largement karstique. Les ressources en eau souterraines de la région sont globalement en bon état d'un point de vue quantitatif et qualitatif. La qualité écologique des eaux superficielles apparaît comme bonne sur une partie du territoire régional, notamment pour les tronçons de cours d'eau de têtes de bassins situés en zones forestières. L'état chimique d'une partie des masses d'eaux est toutefois très dégradé, notamment du fait de pollutions industrielles, domestiques et agricoles (pollutions diffuses et ponctuelles). L'altération de la qualité morphologique des cours d'eau est également un facteur fortement déclassant.

Carte 13 : Etat des masses d'eau régionales

Source : ONEMA 2016



360 700
milliards de m³
d'eau prélevés en
2012 soit 1,3% des
prélèvements
nationaux

Cette ressource capitale pour la région sert à l'alimentation en eau potable, à l'industrie, à l'agriculture (irrigation, ...) ou encore au tourisme (activités nautiques,...). En Bourgogne et en Franche-Comté, les prélèvements d'eau douce s'élèvent respectivement à 196 millions et 165 millions m³/an tous usages confondus dont 85% et 68% d'origine souterraine. Ces besoins conséquents témoignent de l'importance de préserver les milieux aquatiques.

2.1.3. Une qualité de l'air satisfaisante mais régulièrement détériorée

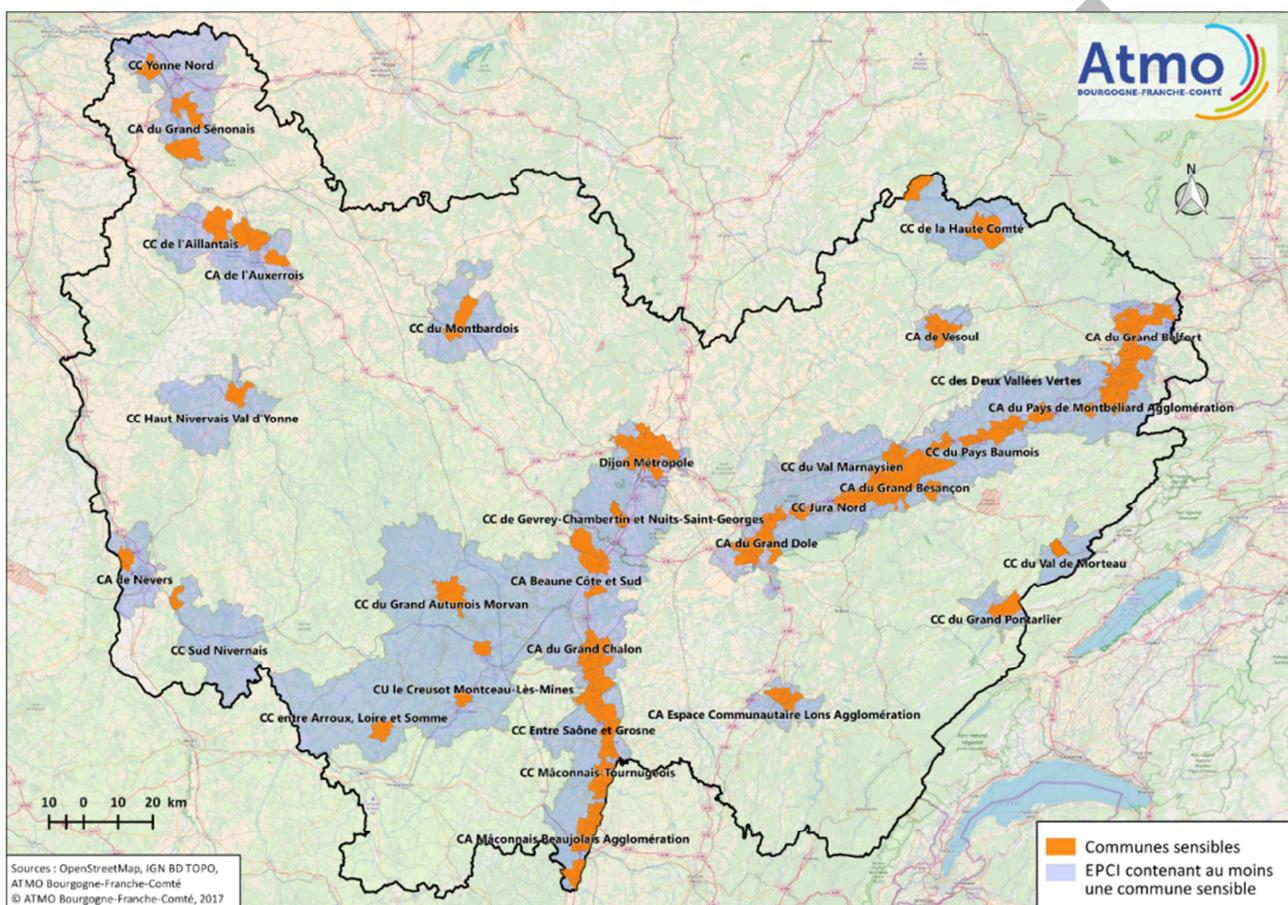
La qualité de l'air s'améliore et elle est globalement satisfaisante dans la région, en ce qui concerne les oxydes d'azote (trafic routier, installations de combustion), l'ozone ou les particules fines (chauffage au bois en foyer ouvert, véhicules diesel). Les valeurs seuils réglementaires ont été globalement respectées entre 2014 et 2017. Aucun dépassement des seuils fixes pour les valeurs moyennes annuelles des principaux polluants réglementés n'a été enregistré excepté pour l'ozone en 2017. Cependant, les objectifs de qualité

pour les particules fines en suspension de moins de 2,5µm de diamètre (ou PM 2,5) sont très souvent au-dessus des normes et la concentration des particules de moins de 10µm de diamètre (ou PM10) dépasse régulièrement la valeur recommandée par l'OMS.

A noter également que de fortes concentrations de radon (gaz radioactif d'origine naturelle) à l'est de la région nécessitent une vigilance dans la ventilation des locaux, notamment dans les établissements ouverts au public.

La campagne de suivi des pollens de 2017 montre un non dépassement des seuils mais néanmoins la persistance de gênes pour les personnes allergiques.

La répartition des communes répertoriées comme sensibles en matière de pollution de l'air montre un lien direct entre zones urbanisées et enjeu de qualité de l'air. Dans les franges de la région, les communes sont soumises aux pollutions issues des grandes agglomérations avoisinantes (Lyon, Paris).



Carte 14 : Communes sensibles aux risques de pollution de l'air
Source : ATMO Bourgogne-Franche-Comté

2.1.4. Des nuisances sonores et lumineuses croissantes

Historiquement préservée, la région a connu ces dernières décennies un phénomène d'étalement urbain qui l'expose de manière croissante aux nuisances sonores et lumineuses.

L'espace urbain s'est en effet étendu, accompagné d'un développement des infrastructures et des réseaux de transports, routiers et ferroviaires dont certains sont de véritables points noirs (autoroutes A36 et A39 notamment) en matière de nuisances sonores.

Toutefois, la typologie d'une grande partie du territoire (ruralité, faible densité, absence de grands aéroports) modère cette nuisance qui ne représente pas un enjeu global pour la région.

2.1.5. Des risques pour l'homme faibles à modérés

2.1.5.1. Risques naturels

Quatre principaux risques naturels sont identifiés pour la Bourgogne-Franche-Comté. Le risque inondation est le plus important, il est présent notamment en zone urbanisée (Dijon, Auxerre, Mâcon, Nevers, Belfort-Montbéliard, Chalon-sur-Saône). Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations a été attribuée aux EPCI à fiscalité propre. Le risque sismique est, lui, faible à modéré. Le risque de glissement de terrain est très localisé. Enfin, le risque incendie est modéré à l'échelle de la région.

2.1.5.2. Risques miniers et carrières

Sont répertoriés 170 sites miniers et 58 concessions (dont une seule reste active) qui concernent près de 400 communes. Sont dénombrées également 384 carrières en activité sur le territoire régional, qui sont principalement destinées aux granulats.

L'existence d'anciennes mines ou carrières entraîne la présence de nombreuses cavités souterraines artificielles plus ou moins profondes présentant des risques d'effondrement. Sur certains sites, un risque de pollution des eaux peut également être observé. Dans le cadre de la loi ALUR du 24 mars 2014, La Région doit définir un schéma régional des carrières.

2.1.5.3. Risques technologiques

La région compte 69 établissements SEVESO (risques industriels majeurs) dont 31 établissements dits « seuil haut ». Les établissements SEVESO sont majoritairement situés dans les grandes villes du territoire, ce qui augmente l'enjeu humain en cas d'accidents industriels.

Le territoire est traversé par un réseau de canalisations de transport de gaz naturel, d'hydrocarbures et de produits chimiques. Le risque nucléaire est également présent sur plusieurs espaces : proximité de 3 centrales nucléaires (Belleville-sur-Loire, Fessenheim, Bugey), laboratoire du Commissariat à l'Energie Atomique de Valduc à Is-sur-Tille (Côte-d'Or).

Les risques de rupture de barrage concernent 5 sites (Champagney, Châtelot, Vouglans, Saut Mortier et Coiselet).

Les risques liés au transport de matières dangereuses sont particulièrement présents sur l'axe autoroutier Dijon-Chalon-sur-Saône.

Enjeux :

L'environnement naturel de qualité présent en Bourgogne-Franche-Comté offre un cadre de vie reconnu par les habitants. Des enjeux environnementaux (biodiversité menacée, pollutions et nuisances croissantes) sont toutefois à prendre en compte dans l'ensemble des projets de développement pour ne pas impacter la qualité et pour viser sa restauration et ce, dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

5^{ème} région forestière par sa surface
1^{ère} région française en terme de production

Volume de bois sur pied à l'ha : 210 m³/ha contre 163 m³/ha en moyenne nationale

Production annuelle 7,17 m³/ha/an contre 5,51 m³/ha/an en moyenne nationale)

Taux de prélèvement (3,99 m³/ha/an contre 2,50 m³/ha/an en moyenne nationale)

2.2. Un riche potentiel de développement économique

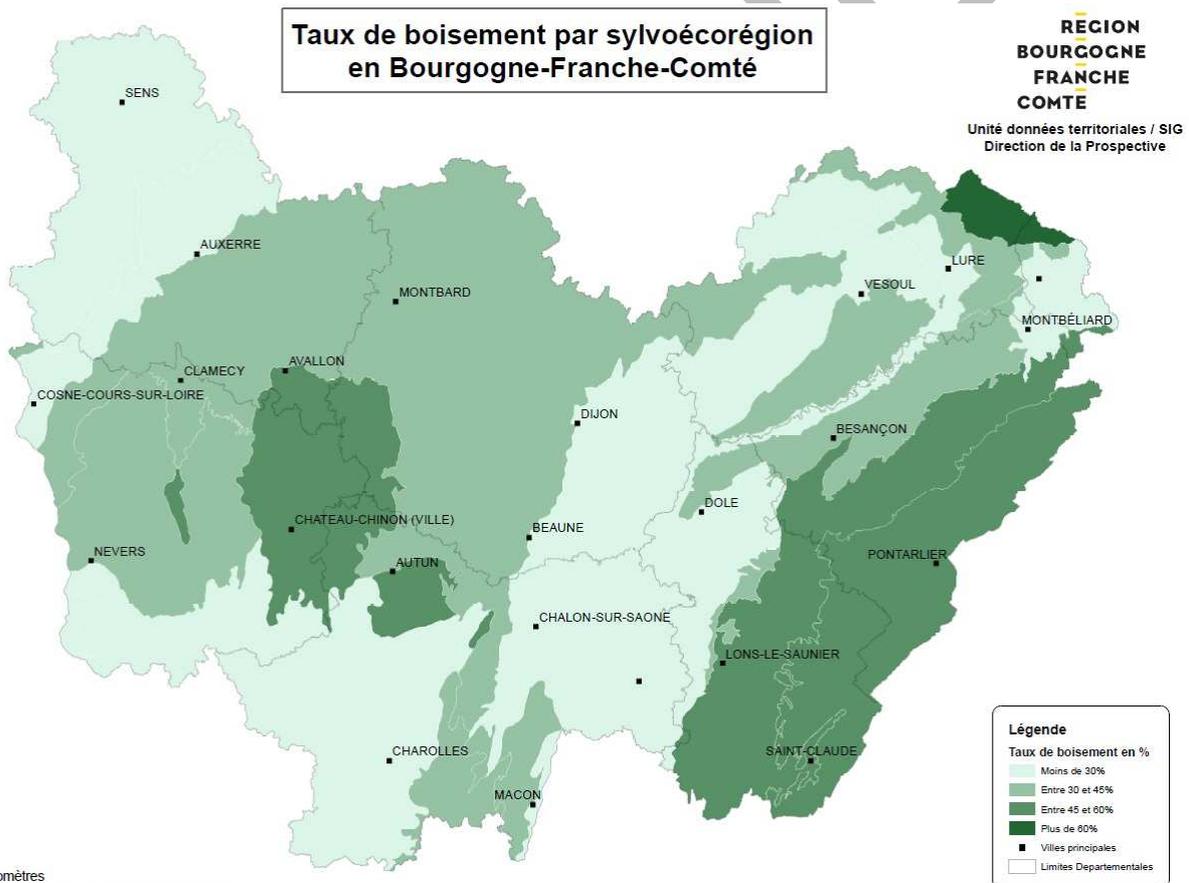
2.2.1. Une filière forêt-bois dynamique et prometteuse

Sur la période 1997-2012, les surfaces boisées ont progressé (+6,6 %), ainsi que les volumes sur pieds, toutes essences confondues (+17 %).

La région est la 1^{ère} région pour l'exploitation du chêne et du douglas et 4^{ème} en matière de récolte commercialisée. Elle dispose de transformateurs classés parmi les leaders nationaux, voire internationaux. 189 scieries produisent 16% des volumes sciés en France plaçant la région en 4^{ème} position.

La filière forêt-bois pèse relativement peu à l'échelle régionale (2,2 % des emplois salariés de la région) mais elle est toutefois essentielle à l'économie de certains territoires (Châtillonnais, Nièvre, nord de la Haute-Saône, plateaux du Doubs et du Jura). La valorisation de ces bois est donc un axe prioritaire de développement.

Néanmoins, le morcellement important et les difficultés d'accessibilité engendrent une sous-exploitation du potentiel de la forêt. L'Etat, la Région et l'interprofession FIBOIS ont co établi une stratégie de filière qui se décline sous la forme d'un document unique : le **contrat forêt-bois régional 2018-2028**.



Carte 15 : Taux de boisement

Source : IGN, Inventaire forestier 2009-2013

1^{ère} région agricole en production de valeur
4% des emplois

2.2.2. Une agriculture diversifiée de qualité

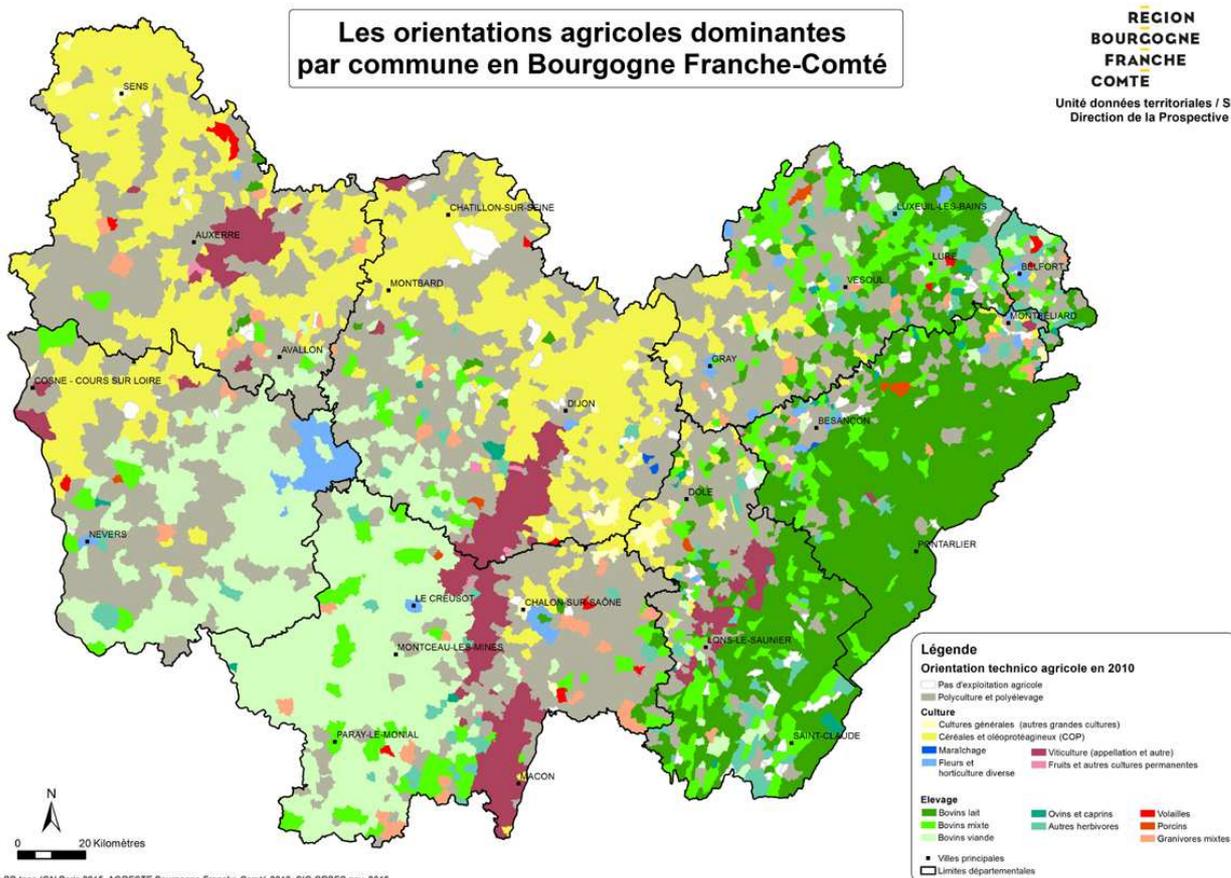
L'agriculture contribue largement à la renommée nationale et internationale de la région.

Les systèmes de production dominants sont les grandes cultures, les bovins lait, les bovins viande et la polyculture élevage. A noter que la vigne n'occupe que 1% du territoire mais représente 30% de la valorisation monétaire de la production agricole. La région est 1^{ère} productrice de sapins de Noël.

30% de la production bénéficie de signes de qualité (Appellation d'Origine Protégée, Indication Géographique Protégée, label rouge) avec comme figure de proue le Comté, 1^{ère} AOP fromagère de France. L'ensemble du vignoble dispose également d'appellations.

Hors production de vin et de lait destiné à la transformation fromagère locale, la valeur ajoutée liée à la transformation des matières premières (céréales, jeunes bovins...) échappe en bonne partie au territoire régional. En effet, les productions régionales sont davantage destinées aux marchés internationaux qui sont soumis à forte concurrence.

L'importance des filières agricoles d'excellence n'a pas préservé complètement les agriculteurs de la crise, cette dernière étant avant tout liée à la dérégulation des marchés mondiaux qui fait peser une pression sur les prix. Dans ce contexte, un **Plan Régional de Développement Agricole (PRDA) 2017-2021** a été co élaboré.



Carte 16 : Orientations agricoles dominantes
 Sources : Agreste 2016

Par ailleurs, les surfaces en agriculture biologique représentent 5,1% des surfaces agricoles avec près de 125 000 ha en 2016. De nombreux projets

émergent également en faveur de la transition énergétique : programme d'animation collective sur l'efficacité énergétique des fruitières dans le Doubs et le Jura ou appui au développement des projets en agro-écologie et des groupements d'intérêt économique et environnemental.

L'enjeu est de créer et de partager la valeur ajoutée en adaptant les filières et les systèmes d'exploitation individuels, de former et de renouveler les générations d'agriculteurs, et de relier l'agriculture au tourisme, à l'environnement, et de développer l'énergie solaire et la méthanisation.

2.2.3. Un gisement de déchets valorisables

2.2.3.1. Des déchets de différentes natures

Depuis une vingtaine d'années, la prévention, la gestion et le recyclage des déchets sont devenus une priorité mondiale pour endiguer le prélèvement des ressources. En 2015, 1 378 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA hors inertes) (41% d'ordures ménagères résiduelles, 20% en collecte séparative et 39% de déchets occasionnels) ont été collectés au niveau régional soit 488kg/habitant. Après avoir augmenté jusqu'en 2008, les quantités de DMA collectées par habitant sont en baisse (-4,3 % entre 2010 et 2015) et restent nettement inférieures au dernier résultat national de 519 kg collectés par habitant en 2013.

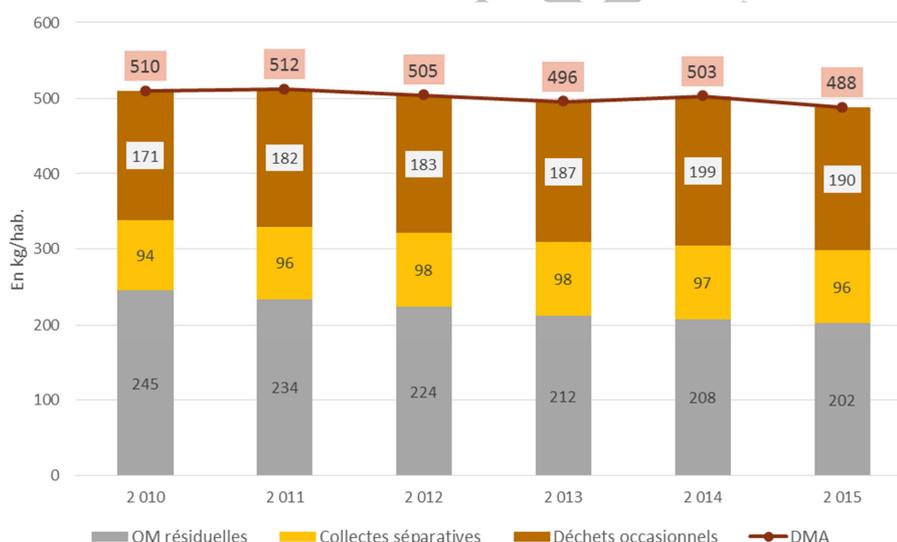


Figure 3 : Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2015

Source : *Elaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets, INDDIGO, 2017*

Les déchets d'activités économiques représentent 1643 000 tonnes avec 18% pris en charge par le service public, le plus gros tonnage étant le bois (31%). Le taux de valorisation estimé s'élève à 46% mais il est minoré compte-tenu des déclarations non exhaustives des flux.

Les déchets dangereux produits s'élèvent à 247 000 tonnes avec 7% traités in situ, 87% en France et le restant à l'étranger.

Les déchets de l'assainissement représentent 46 000 tonnes de boues dont 61% épandues, 30% compostées, 5% incinérées et 2% méthanisées.

Dans le cadre des filières à responsabilité élargie du producteur, les résultats sont bons, voire parfois supérieurs au national et aux objectifs fixés par la loi. 24 territoires (couvrant 3/4 de la population) sont engagés dans un programme

local de prévention des déchets ou ont instauré la redevance incitative. Ils ont enregistré une nette diminution de leurs déchets ménagers et assimilés collectés. Les territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage représentent 53% de la population de la région.

A l'échelle de la région, les actions qui ont été le plus développées concernent la promotion du compostage et le développement du réemploi.

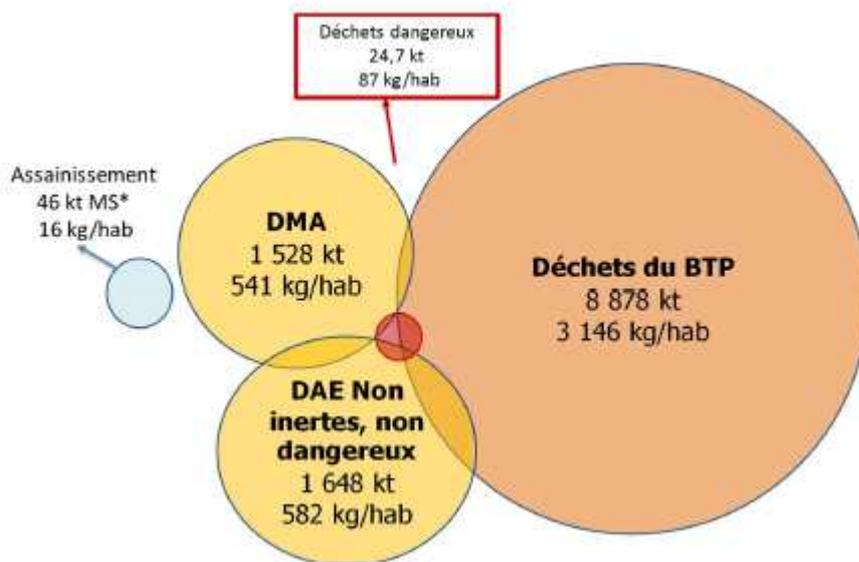


Figure 4 : Bilan du gisement de déchets en 2015 pour la région Bourgogne Franche-Comté

Source : *Elaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets, INDDIGO, 2018*

2.2.3.2. Une collecte et un traitement diversifiés

Les collectivités assurent la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés. Certains matériaux font l'objet de collecte séparative : verre, emballages et papiers. En 2017, l'extension des consignes de tri des plastiques concerne 36% de la population régionale. Quelques collectivités ont mis en place une collecte des biodéchets ou encore des déchets verts.

Les déchets collectés **en déchèteries** et lors de collecte spécifiques représentent 536 500 tonnes soit 190 kg/habitant.

Le principal mode de traitement des **ordures ménagères résiduelles** (OMR) en 2015 est l'incinération pour 62% avec uniquement ce traitement en ex Franche-Comté. Le département de l'Yonne et de la Saône et Loire enfouissent une grande part des ordures ménagères.

Au niveau de la redevance, la région est l'une des régions les plus actives en termes de développement de la **tarification incitative**. Les résultats observés sont très bons : la production moyenne de déchets par habitant observée sur les collectivités en Redevance Incitative en 2013 est inférieure de moitié à la moyenne nationale pour les ordures ménagères résiduelles, supérieure de 30% pour les collectes séparées (emballages, papiers et verre) et supérieure de 40% pour les déchèteries.

Une partie des **déchets d'activités économiques** (DAE) sont assimilées aux OMR (selon l'ADEME cela correspondrait à 22% des OMR et au minimum 17%

des déchets collectés en déchèteries). Des opérateurs gèrent également ces DAE via des installations de compostage, des centres de tri et installations d'incinération ou de co incinération, de stockage. Au global le gisement de DAE identifié est de l'ordre de 752 000 tonnes.

En 2015, **les boues d'assainissement** sont majoritairement épandues pour plus de 60 % du gisement. Une part conséquente est envoyée sur des unités de compostage.

Le gisement de **déchets inertes** reconstitué est de 4 506 000 tonnes dont 415 000 tonnes de réemploi et certaines destinations semblent sous évaluées en particulier le remblaiement en carrières avec :

- les terres et matériaux meubles, qui représentent la majorité des inertes gérés en ISDI à 63% ;
- les graves et matériaux rocheux (10% du gisement) recyclés à hauteur de 50 % ;
- les mélanges de déchets inertes (9% du gisement) avec une partie en ISDI (42 % du gisement);
- les bétons recyclés à hauteur de 92 % du gisement et les déchets d'enrobés à hauteur de 89 % du gisement.

Les déchets dangereux (sols pollués, résidus d'épuration des fumées d'incinération, déchets d'activité de soins à risque infectieux, huiles usagées, piles...) font l'objet d'un traitement particulier. Le gisement est estimé à 229 000 tonnes. 49% des déchets dangereux produits en Bourgogne Franche-Comté sont traités en région, 45% sur le territoire national hors région et 6% sont exportés hors de France.

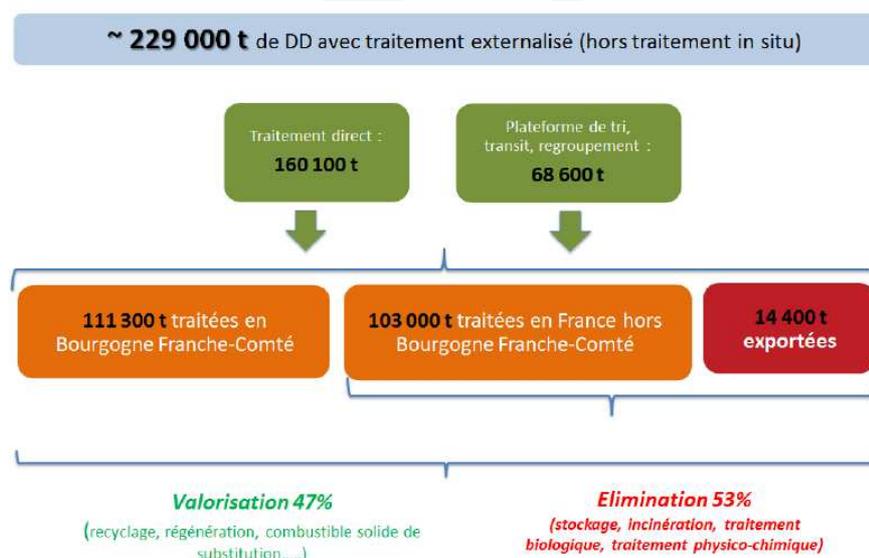


Figure 5 : Modes de traitement du gisement de déchets dangereux en 2015 pour la région Bourgogne Franche-Comté

Source : *Elaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets, INDDIGO, 2018*

Sur les 211 500 tonnes de déchets dangereux traités (hors traitement in situ), dont 47% provient des régions voisines et 0,4% de l'étranger, en 2015 en Bourgogne Franche-Comté, seulement 28% sont valorisés (recyclage, régénération, combustible solide de substitution,).

Certains déchets font l'objet de filières spécifiques, **filières dites à Responsabilité Elargie du Producteur (REP)**. Ce sont les emballages ménagers, les papiers graphiques, les déchets électriques et électroniques, les déchets d'éléments d'ameublement, les textiles et chaussures usagés, les piles et accumulateurs, les véhicules hors d'usage (VHU), les pneus usagés, les déchets d'activités de soins à risques infectieux pour les personnes en auto-traitement, les médicaments non utilisés, les bouteilles de gaz, les lubrifiants, les déchets de l'agrofourriture, les cartouches d'impression, les mobiles homes ou bien encore les gaz fluorés.

2.2.3.3. Un panel large d'installations et d'ouvrages

En 2015, **312 déchèteries publiques** sont recensées sur le territoire de la région Bourgogne Franche-Comté. Globalement le nombre de déchèteries sur la région est satisfaisant, il est cependant faible sur le Territoire de Belfort avec cependant qu'un service de déchèterie mobile.

Pour ce qui concerne les **déchets dangereux**, la région dispose d'un panel relativement élargi de modes de traitement des déchets dangereux sur son territoire : traitement physico-chimique, co-incinération, pré-traitement, traitement thermique, régénération et stockage. Seulement 7% des déchèteries régionales accueillent les déchets d'amiante-lié, avec de fortes disparités selon les départements. En 2015, ces installations ont réceptionné près de 11 640 tonnes de déchets amiantés.

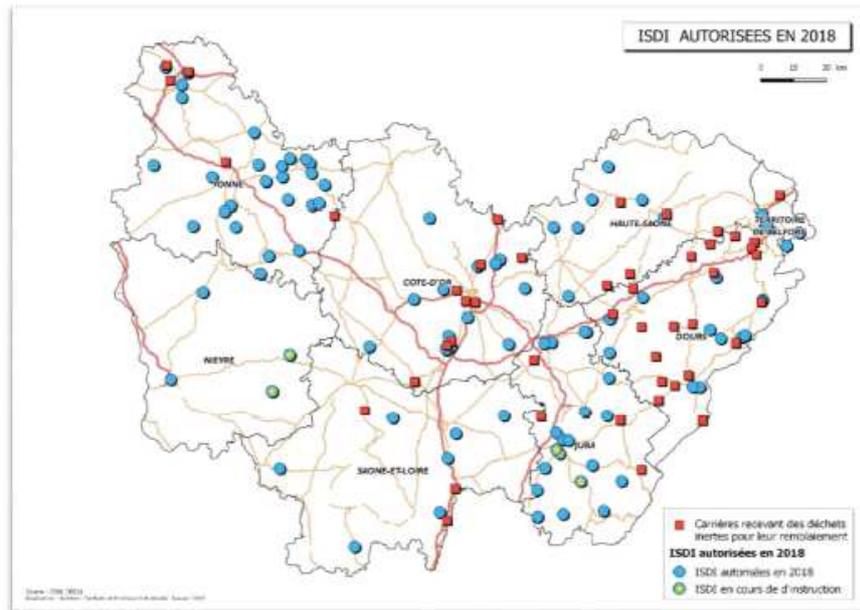
4 broyeurs agréés pour les VHU sont recensés dans la région Bourgogne Franche-Comté.

Les capacités de traitement de DASRI en Bourgogne Franche-Comté semblent, à ce jour, suffisantes pour couvrir les besoins de la région.

Pour les **déchets inertes**, **15 sites sont identifiés comme plate-forme**, dont 8 dans la Côte d'Or et 4 en Saône et Loire. Par ailleurs, 36 installations internes sont recensées dont 15 en Côte d'Or et 10 en Saône et Loire. A cela s'ajoute 70 installations de tri/regroupement pour lesquelles la nature des déchets n'est pas spécifiée. Ces installations reçoivent en général des déchets non dangereux mais également pour certaines des déchets inertes.

La **valorisation des inertes par remblaiement en carrière** peut être réalisée, dans le cadre de la remise en état de la carrière tout au long de son exploitation, conformément à son arrêté d'autorisation. La nature des déchets inertes pris en charge dépend des spécifications formulées dans l'arrêté préfectoral en matière d'apports extérieurs de déchets inertes, qui peuvent concerner tout ou partie des déchets suivants : béton, briques, tuiles et céramiques, verre, déchets d'enrobés, terres non polluées, matériaux meubles et pierres, ballast, mélanges de déchets inertes. Néanmoins, les terres et matériaux meubles représentent la grande majorité des déchets.

D'autre part, **91 Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)** en région, **totalisant une capacité d'accueil annuelle en 2015 estimée à 1 520 ktonnes** ont été identifiées.



Carte 17 : Modes de traitement du gisement de déchets dangereux en 2015 pour la région Bourgogne Franche-Comté

Source : Elaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets, INDDIGO, 2018

D'ici 2031, pour le parc d'ISDI actuel, le nombre de sites au niveau régional évoluerait de 89 actuellement à 60 sites (2025) puis 33 sites en 2031, ce qui correspond à une réduction attendue des capacités annuelles en ISDI de 63% par rapport à 2018. La capacité autorisée en 2025 serait de 1135 ktonnes et de 603 ktonnes en 2031.

Concernant **les centres de tri pour les déchets non dangereux** :

Les collectes sélectives des collectivités de Bourgogne Franche Comté sont principalement triées dans la région. Une partie est envoyée à l'extérieur de la région : il s'agit notamment de papiers envoyés directement en papeterie dans les Vosges.

Il existe **9 centres pour la gestion des DAE** répartis sur le territoire régional qui ont traité 248 000 tonnes en 2014.

Concernant les encombrants, les collectivités visent à valoriser une partie avant stockage.

Il y a **38 plateformes de compostages** qui représentent 284 800 tonnes. Il s'agit principalement de déchets verts (175 000 t) et de boues d'épuration 65 000 tonnes de boues (exprimées en matière brutes). Une partie de ces déchets produits dans la région sont également traités dans des régions voisines Rhône Alpes et Grand Est.

Deux unités de traitement mécano-biologique sur la région, toutes deux situées dans le département de Saône et Loire sont recensées.

En 2016, la quantité de refus envoyés en installation de stockage de déchets non dangereux **représente 48 % de la quantité globale traitée et 56% des OMr traitées.**

La région comporte par ailleurs **une dizaine d'installations de broyage de bois** en Bourgogne Franche Comté, deux unités de production de combustibles solides de récupération, une installation de co-incinération située à Rochefort sur Neunon (39), 42 installations de méthanisation en activité dont 8 seulement sont en capacité d'accepter des sous-produits animaux et peuvent traiter des biodéchets alimentaires.

9 Unités d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) avec 120 emplois appartenant à des collectivités sont actuellement opérationnelles sur la région. Elles présentent une capacité réglementaire globale de traitement de 533 100 tonnes/an mais la capacité technique est cependant inférieure, de l'ordre de 507 000 tonnes. Ces installations traitent en grande majorité des déchets produits en Bourgogne Franche Comté. En 2015, l'UIOM de Bourgogne a reçu des déchets provenant des départements du Bas et Haut Rhin pour 10 600 t. L'UIOM de Fourchambault a traité 2 260 t provenant du Cher et de l'Allier. 5341 tonnes de déchets sont traités par des usines extrarégionales dans l'Ain, le Loiret et le Rhône. Le contexte de réduction du volume de déchets nécessite une réflexion sur la poursuite de l'exploitation ou l'arrêt de certains fours. L'ensemble des UIOM produisent de l'énergie chaleur et/ou de l'électricité dont 6 ont une performance énergétique suffisante permettant de qualifier ces installations « avec valorisation énergétique ». Dans l'ex région Franche-Comté une coopération, via une charte, a été mise en place entre les différentes collectivités de façon à ce que, lors des arrêts des installations programmés ou non, les tonnages puissent être détournés et envoyés sur les autres installations de la Franche-Comté.

Une partie des résidus d'incinération font l'objet d'une **valorisation en technique routière** (mâchefers). Les métaux sont également valorisés.

Les enjeux identifiés pour ces UIOM sont l'amélioration de la valorisation de l'énergie, la maîtrise des impacts environnementaux, incluant les impacts et les secours inter-usines, voire intermodaux.

14 Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux sont en activité sur le territoire de Bourgogne Franche Comté avec environ 50 emplois. Seules 3 installations appartiennent à des collectivités (Chagny, Ronchères et Courlaoux). Elles représentent 14% des capacités autorisées ainsi que des tonnages stockés. La capacité globale autorisée en 2015 est de 939 000 tonnes et les quantités stockées sont de 707 300 tonnes, soit une capacité disponible de 232 000 tonnes. Les déchets reçus sur les ISDND sont globalement pour moitié des déchets provenant de collectivités et pour moitié des déchets d'activités. Seuls les sites situés dans l'Yonne reçoivent des déchets extérieurs à la Région, principalement en provenance de la région Ile de France (59 449 tonnes en 2015). 9896 tonnes ont été exportées dans l'Ain et la Seine-et-Marne. Des dispositifs de valorisation du biogaz ont été mis en place sur la majorité des installations.

Les enjeux identifiés sont :

- La diminution des quantités stockées, via la prévention, le recyclage, la valorisation matière et la valorisation énergétique;

- La limitation des capacités de stockage, imposée à l'échelle régionale par la réglementation ;
- Les conséquences sur les projets et les équilibres au sein de la région.

2.2.3.4. Bilan au regard des objectifs nationaux

En prévention

Objectifs nationaux	Bilan en Bourgogne Franche Comté
-7% d'OMA entre 2009 et 2014	-12% d'OMA entre 2010 et 2015, dont 6 départements ont dépassé l'objectif réglementaire de -7% sur la période 2010-2015. Les diminutions constatées sur le Jura et la Nièvre sont de 5% et 6%.
-10% de DMA entre 2010 et 2020	- 2.8% de DMA (inclus inertes) entre 2010 et 2015, variables suivant les départements (-.8.2% à +0.8%). Une augmentation est constatée sur les départements de l'Yonne et du territoire de Belfort : elle est liée à des apports importants de déchets inertes. Les actions de prévention menées par les collectivités ont principalement porté sur les ordures ménagères et peu sur les autres déchets ménagers principalement collectés en déchèterie, dont le niveau de collecte a fortement augmenté (+11% entre 2010 et 2015 au niveau de la région Bourgogne Franche Comté).
Diminution des DAE par unité de valeur produite entre 2010 et 2020	Le gisement de DAE est mal connu : il est estimé de façon théorique à 1 350 000 t (hors déchets assimilés) 750 000 t identifiées dans les installations de traitement. Pas de suivi de l'évolution des DAE
Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés obligatoires	75% de la population de la Région Bourgogne Franche Comté est ou a été couverte par un plan ou un programme local de prévention des déchets suivant le dispositif ADEME. Même si les collectivités poursuivent des actions de prévention, il est difficile de savoir si elles les ont structurées au sein d'un programme pluriannuel tel que prévu par l'article L.541-15-1 du Code de l'Environnement. 53% de la population se situe dans un territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (13 collectivités).
Développement du réemploi et de la préparation à la réutilisation, notamment des DEEE, des textiles et des déchets d'éléments d'ameublement	Le site Sinoé de l'ADEME recense en 2015 environ 548 structures physiques de réemploi et de réutilisation . Plusieurs éco-organismes s'appuient ou intègrent les structures de l'ESS dans leur filière de reprise pour permettre le développement du réemploi et de la réutilisation. C'est notamment le cas des filières REP portant sur les DEA, les DEEE, les TLC et le papier.

Objectifs nationaux	Bilan en Bourgogne Franche Comté
Développement de la tarification incitative : 15 millions d'habitants en 2020 et 25 millions d'habitants en 2025 au niveau national	<p>La tarification incitative concerne près de 36% de la population régionale, soit plus de 1 017 000 habitants. Les collectivités ont mis en œuvre très majoritairement une REOM incitative. La tarification incitative est particulièrement développée dans le Doubs et la Haute-Saône et elle concerne plus spécifiquement des collectivités rurales à l'exception du Grand Besançon.</p> <p>Les EPCI disposant d'un financement incitatif présentent des coûts de financement à l'habitant inférieurs de près de 8% aux financements classiques.</p> <p>La mise en œuvre de la tarification incitative conduit à une forte diminution des OMR (de - 25 % à - 88 %), et à une augmentation des performances de collecte sélective (de 10 à 45 %).</p>

En valorisation :

Objectifs nationaux	Données de l'état des lieux
Valorisation sous forme matière 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65% en 2025	Compte tenu des incertitudes liés aux DAE, le taux de valorisation est estimé à 58 % sur la base du calcul ci-après (47% des Déchets non dangereux non inertes identifiés sont collectés en vue d'une valorisation matière ou organique. Ce taux atteint 50% en intégrant les mâchefers d'incinération)
Développement du tri à la source des déchets organiques jusqu'à sa généralisation avant 2025	<p>L'ensemble des départements ont développé des actions de développement du compostage domestique ou de proximité.</p> <p>La collecte des biodéchets alimentaire est peu développée et concerne 5 % de la population de la région</p>
Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques avant 2022	<p>En 2017, 36% de la population de la région et 4 centres de tri sont concernés par l'extension des consignes de tri des plastiques dont 3 situés sur la partie ex Franche Comté.</p> <p>Des réflexions sont en cours sur l'organisation du tri des collectes sélective sur la partie ex Bourgogne.</p>
Valorisation matière de 70% des déchets du secteur du BTP	<p>L'état des lieux a mis en évidence une difficulté pour évaluer le gisement des déchets du BTP à l'échelle de la région. Les destinations des déchets sont également mal connues.</p> <p>Le taux de valorisation est estimé à 70%</p>

En traitement

Objectifs nationaux	Données de l'état des lieux
Réduction des capacités annuelles d'élimination par stockage des déchets non dangereux non inertes de 30% en 2020 et 50% en 2025 par rapport à la quantité de déchets non dangereux non inertes admis en stockage en 2010	Quantité stockée en 2010 : 849 400 t En 2020, la capacité autorisée (hors nouvelle autorisation) sera de 650 700 de tonnes soit 109% du tonnage fixé par la réglementation (594 600 t = 70 % des 849 400 t stockées en 2010). En 2025, la capacité autorisée est 437 700 tonnes soit 103 % du tonnage fixé par la réglementation (424 700 t = 50 % des 849 400 t stockées en 2010).
Réduction des capacités annuelles d'élimination par incinération sans valorisation énergétique des déchets non dangereux non inertes de 25% en 2020 et 50% en 2025 par rapport à la quantité de déchets non dangereux non inertes admis en incinération sans valorisation énergétique en 2010 (cela s'applique en cas de création d'une nouvelle installation)	La quantité de déchets non dangereux admise en incinération sans valorisation énergétique en 2010 est de 350 600 t. La quantité de déchets non dangereux admise en incinération sans valorisation en 2015 est de 291 500 t

2.2.3.5. Un plan en faveur de l'économie circulaire

L'économie circulaire constitue pour la région une véritable opportunité pour la transition du territoire, pour concilier développement économique et préservation de l'environnement. Pour cette raison, la Région a souhaité s'engager dès le départ dans une démarche globale qui englobe l'ensemble des ressources (matières primaires et secondaires) par l'élaboration d'une **stratégie régionale et d'un plan d'actions ressources et économie circulaire**. L'Etat a défini une feuille de route en faveur de l'économie circulaire, déclinée dans les territoires infra. Pour s'inscrire pleinement dans cette trajectoire, la Région a signé le 17 mai 2017, un Contrat d'Objectifs pour une Dynamique Régionale en faveur des déchets et de l'Economie Circulaire (CODREC) avec l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME) en vue de se positionner en tant que territoire leader en termes d'économie circulaire.

2.2.4. Le mix en énergies renouvelables

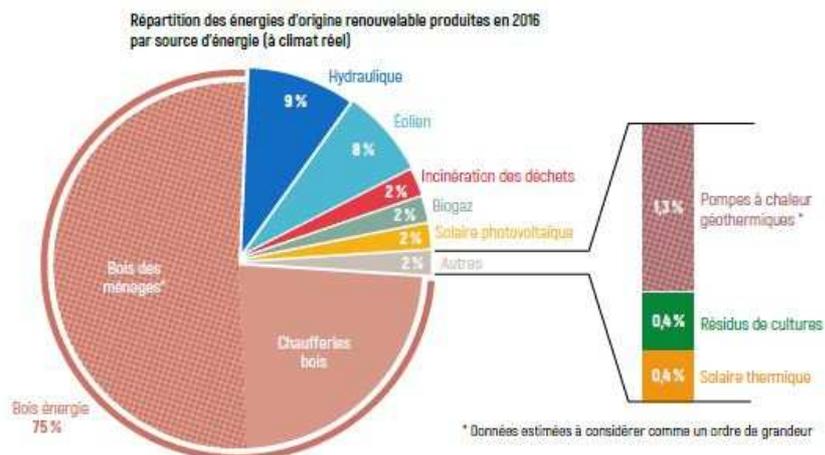
La région Bourgogne-Franche-Comté consomme environ 8 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) d'énergie alors qu'elle n'en produit qu'1 million. La production d'électricité en région est majoritairement d'origines renouvelables (79%) qui représentent un fort potentiel de développement.

La production d'énergie renouvelable en 2016 était de 10 300 GWh dont 75% issu du bois-énergie.

Perte de 10 t/hab/an de terres

Consommation de 8,5 t/hab/an de granulats et 0,5 t/hab/an de métaux

En 2014, la part en énergies renouvelables est estimée respectivement à 12,2% en Bourgogne et 15% en Franche-Comté pour un objectif d'ici 2020 de 23% et 32%.(SRCAE)



Source : Etat des lieux des énergies d'origine renouvelable en BFC, 2016 - ADEME, Alterre, ATMO, Région BFC

30 établissements publics locaux d'enseignement raccordés à des réseaux de chauffage urbain (23% du patrimoine régional)

La région disposant d'une surface forestière importante, **le bois énergie constitue de fait la première ressource en énergie renouvelable**, notamment pour le chauffage individuel qui représente 4/5^{ème} des consommations. La production d'énergie par le bois est globalement stable. La région compte en 2016 654 chaufferies collectives et 216 chaufferies industrielles utilisant le bois. La baisse de la consommation de bois individuel pour le chauffage est compensée par une hausse de la production des chaufferies collectives.

Le parc éolien poursuit son développement. En 2016, la production représente 8% du mix énergétique. Les délais importants de montage des dossiers (6 à 8 ans) ralentissent le développement de la production d'énergie éolienne.

La production d'énergie d'origine hydraulique a progressé de 27% et représente aujourd'hui 34% du mix électrique. Cette filière hydroélectrique est en grande partie déjà exploitée avec notamment d'importants ouvrages (Vouglans, Vauffrey...). Le potentiel de développement concerne donc essentiellement la petite hydroélectricité.

La filière solaire photovoltaïque contribue au développement des énergies renouvelables à hauteur de 2% essentiellement via les particuliers et le secteur agricole.

Si les enjeux de développement de la géothermie restent très modestes en région, en revanche, il existe un vrai potentiel pour la méthanisation, filière émergente essentiellement d'origine agricole. La récupération et la valorisation de l'énergie fatale constituent également un potentiel d'économies d'énergie non négligeable.

2.2.5. La recherche et l'innovation, des secteurs à fort potentiel pour l'avenir de la région

La région, bien que très rurale, possède plusieurs leviers pour faire face aux évolutions actuelles des secteurs potentiellement créateurs d'emploi. Ainsi, plusieurs centres mondiaux de recherche d'entreprises privées sont présents sur le territoire, dont certains sont parmi les plus grands déposants de brevets en France. La Bourgogne-Franche-Comté compte par ailleurs 5 pôles de compétitivité :

- Véhicule du futur : industrie automobile ;
- Plastipolis : industrie de la chimie, des caoutchoucs et des plastiques ;
- Vitagora : industrie agroalimentaire, goût - nutrition – santé ;
- Nuclear Valley : énergie, industrie microtechnique et mécanique ;
- Microtechniques : instruments de précision d'optique ou d'horlogerie, travail du bois...

2% du PIB régional est dédié à la recherche et au développement (R&D) ainsi qu'à l'innovation, soit environ 1,2 milliards d'euros par an. On dénombre 11 700 salariés, dont 5 600 chercheurs, qui travaillent en R&D avec une répartition de 3/4 dans le privé et 1/4 dans le public.

Par ailleurs, le développement du numérique a entraîné une réelle révolution dans les modes de faire et permet une relocalisation de certains emplois, grâce à des « Fab Lab » (laboratoires de fabrication ouverts à tous et mettant à disposition des outils de conception et de réalisation d'objets) ou des espaces de co-working (espaces de travail partagés et collaboratifs à l'usage des professionnels, indépendants ou entreprises). En 2015, 20 fab labs avaient vu le jour dans la région et 19 étaient à l'étude.

Enjeux :

Le potentiel de développement économique de la région est principalement basé sur les ressources renouvelables et l'agriculture. Des problématiques spécifiques peuvent être identifiées pour chaque filière :

- Possibilité de mieux exploiter le gisement forestier;
- Maintien sur le marché des agriculteurs rendu de plus en plus difficile face à la concurrence au sein des grandes filières;
- Réduction et valorisation du gisement des matières secondaires (déchets),
- Accroissement du mix énergétique en énergies renouvelables;
- Soutien à poursuivre pour les initiatives en matière de recherche et d'innovation.

2.3. Une solidarité marquée

2.3.1. Une économie sociale et solidaire ancrée sur le territoire

Historiquement, la région est marquée par des réseaux de solidarité, souvent innovants lors de leur création, comme par exemple la solidarité charitable portée par les communautés religieuses (dont la densité plaçait la Bourgogne-Franche-Comté au premier rang dans la France du Moyen-Age), mais aussi plus récemment, les corporations industrielles et coopératives où l'intérêt collectif prime sur l'intérêt particulier.

Aujourd'hui, ces démarches innovantes sont notamment relayées par l'économie sociale et solidaire (ESS) régionale, qui regroupait, en 2013, 10 137 établissements employeurs et 102 969 postes salariés, soit 11,6 % de l'emploi régional. Les trois quarts des salariés travaillent dans des associations. L'ESS recèle une grande diversité d'activités et de métiers marquée par la recherche de performance économique et de réponse à l'intérêt général utile à la cohésion, à la pérennité et à l'attractivité du territoire.

L'ESS permet de répondre à des besoins non couverts dans certains secteurs, sur le plan de l'action sociale et des solidarités notamment. Elle est marquée par une forte tendance à l'innovation en termes de gouvernance, d'insertion par l'emploi et d'utilisation de nouveaux procédés et matériaux.

Part de l'ESS dans
l'emploi régional

11,6%

contre 10,5% en
France métropolitaine

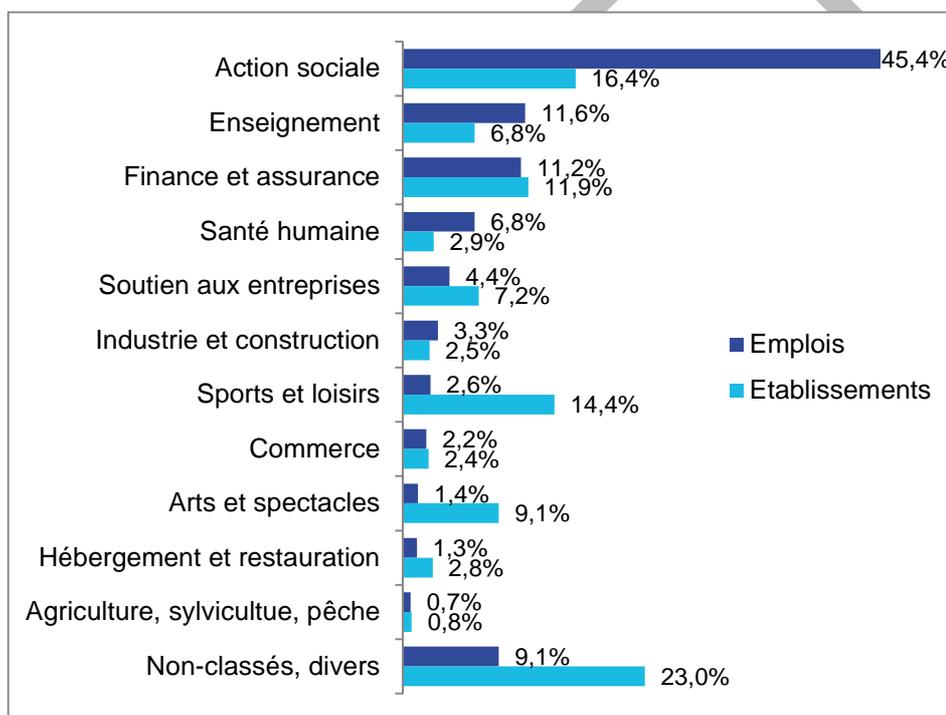


Figure 6 : Répartition des emplois des établissements de l'ESS dans la Région
Source : ORESS Bourgogne et Franche-Comté/INSEE CLAP 2013

2.3.2. Des initiatives permettant le développement local

La culture historique en matière d'innovation sociale trouve à présent de nouveaux terrains d'expérimentation en lien avec l'économie collaborative et des formes d'engagement citoyen dans les domaines à développer et à structurer.

De nombreuses initiatives citoyennes en faveur d'un nouveau modèle de société fleurissent. Certains projets reposent sur des financements participatifs

citoyens, comme c'est le cas pour 67 associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) qui existent déjà dans la région.

Des initiatives citoyennes peuvent aussi être constituées à partir de réseaux. Il s'agit par exemple du réseau de « POTES » - Pionnier Ordinaire de la Transition Energétique - initié sur le territoire comtois, et étendu à la grande région avec la constitution d'un groupe de réflexion.

Sont à noter également parmi les exemples d'initiatives citoyennes :

- Jurascic, une coopérative d'intérêt collectif regroupant des clubs d'investisseurs (particuliers, collectivités...), chargée de collecter des fonds afin de développer des projets d'énergies renouvelables ;
- La Pive et La Chouette, des associations qui développent des monnaies locales complémentaires pour relocaliser l'économie, mettre en réseau les professionnels et créer du lien social ;
- le collectif Alternatives agricoles basé à Malain (21), à l'initiative de différentes actions : création d'un Groupement Foncier Agricole citoyen qui achète des terres pour les louer à des paysans et des porteurs de projet, un Réseau d'Initiatives Solidaire, Mutuelle et Ecologique (café citoyen, épicerie solidaire, recherche d'une autonomie énergétique citoyenne, animations-formations, festivals...);
- des ateliers de réparation solidaires ;
- des initiatives d'habitat participatif.

2.3.3. Un tissu associatif développé qui permet de proposer des activités notamment sportives et culturelles

2.3.3.1. Mouvement associatif

Présent dans tous les domaines d'activités et tous les territoires, le mouvement associatif contribue aux liens sociaux et joue un rôle économique significatif. En Bourgogne-Franche-Comté, ce secteur regroupe entre 55 000 et 60 000 associations, 530 000 et 580 000 bénévoles et environ 80 000 salariés. Entre 2008 et 2016, près de 3 700 emplois ont été créés dans le secteur.

Ce dernier est essentiellement composé de petites associations dont le budget annuel est inférieur à 1 000 € et qui sont actives au niveau communal ou infra-communal. Les associations de grande taille se concentrent principalement dans le secteur médico-social, de l'éducation, la formation et l'insertion.

Durant les quatre années écoulées, les créations de structures associatives ont concerné par ordre croissant : la culture, le sport, les loisirs, le social, la formation et l'éducation, l'environnement, l'aide à l'emploi, l'insertion par l'économie.

2.3.3.2. Activité de loisirs (sport et culture)

En 2016, le sport en Bourgogne-Franche-Comté rassemble 7 700 clubs et 600 000 licenciés soit un ratio licenciés/population de 21,44 %. La même année, le taux d'équipements sportifs dans la région est légèrement supérieur à la moyenne nationale (taux d'équipement (hors sports de nature) pour 100 habitants : 0,5 en région contre 0,4 en France métropolitaine). Ils sont répartis sur l'ensemble des territoires, urbains ou ruraux.

La région est relativement riche en matière culturelle si l'on recense le nombre de manifestations, de compagnies et de structures culturelles, présentes partout sur le territoire. Reposant fortement sur le tissu associatif, le domaine culturel emploie environ 15 000 professionnels et a progressé nettement plus au cours des 5 dernières années que l'emploi total régional (+ 1,5%).

Il existe cependant une réelle disparité entre l'est et l'ouest de la région en matière de maillage territorial pour les équipements culturels. En effet, l'est est marqué par une répartition équilibrée des équipements alors qu'il existe davantage de déséquilibres à l'ouest avec de fortes concentrations dans les

L'emploi culturel
représente en 2013

1,4% de l'emploi
régional

+ 6% sur 5 ans

aires urbaines et une quasi-absence d'équipements dans les zones rurales isolées.

Enjeux :

Une culture de solidarité existe déjà entre les territoires et les habitants, avec des citoyens engagés dans des initiatives et associations multiples. L'objectif est maintenant de s'appuyer sur cette culture solidaire et de coopérations pour développer des relations de réciprocités entre les territoires.

PROJET

« De par sa situation, la Bourgogne-Franche-Comté peut offrir des points de rencontre entre Paris, Lyon et Strasbourg »

Atelier Ouverture et coopérations, le 20 juin 2017

3. UNE POSITION DE CARREFOUR A REAFFIRMER

3.1. Une région au cœur des échanges

3.1.1. Une position géographique stratégique

Positionnée dans le quart nord-est de la France, la région Bourgogne-Franche-Comté est voisine du Centre-Val-de-Loire, de Grand Est, de l'Ile-de-France, et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La région est également transfrontalière avec la Suisse et proche de l'Allemagne et de l'Italie. Elle occupe donc une position centrale en Europe de l'ouest, traversée par les grands axes de communication de cette partie du continent.

3.1.2. Une prédominance de la voiture individuelle dans les



Carte 18 : La Bourgogne-Franche-Comté et ses régions voisines

Source : Insee, Eurostat

déplacements

La voiture individuelle, utilisée dans 80% des déplacements des habitants de la région (Sources : INSEE), est le mode de transport privilégié pour les déplacements quotidiens des actifs et des étudiants (représentant entre 25 et 30% des déplacements). Elle est également fortement plébiscitée pour les autres déplacements liés aux loisirs, achats, affaires personnelles.

Les usagers des transports en commun utilisent surtout les déplacements de courte distance en agglomération, où les réseaux de bus et tramway sont denses.

Le train est compétitif sur longue durée de centre-ville à centre-ville sur longue distance. Ces déplacements sont souvent combinés avec un ou plusieurs modes de transport, parmi la voiture, le vélo, la marche à pied, le bus, l'autocar, etc.

3.1.3. Une région traversée par de grandes infrastructures de transport

Située sur l'axe Rhin-Rhône, axe structurant allant de Bâle à Lyon, la Bourgogne-Franche-Comté est traversée par de grandes infrastructures routières, avec près de 900 km d'autoroutes, et ferroviaires avec près de 450 km de lignes à grande vitesse (LGV) et 2 200 km de lignes classiques reliant Paris à Marseille ou encore l'Allemagne à l'Espagne.

Le réseau routier et autoroutier irrigue bien la région du nord au sud. La traversée d'est en ouest se fait plus difficilement par la Route Centre Europe

Atlantique (RCEA) située au sud de la région et sur laquelle des travaux sont en cours pour améliorer la fluidité du trafic et la sécurité. Des infrastructures routières (RN 5 – direction Genève, RN 57 – direction Lausanne, RN 19 – direction Berne) permettent de rejoindre la Suisse et de faciliter les déplacements dans le massif du Jura et en Haute-Saône. Malgré ces nombreuses infrastructures routières et autoroutières, des territoires restent enclavés à l'ouest (sur les axes Nevers-Dijon et Cosne-cours-sur-Loire - Clamecy) et au nord dans le chatillonnais. Tout comme le reste de la France, la région, au cœur de grands axes d'échanges européens, comptabilise un fort taux de véhicules de fret. Le réseau routier est complémentaire aux autres modes de transports.

La Bourgogne-Franche-Comté dispose d'un réseau ferroviaire régional maillé ainsi que d'infrastructures à grande vitesse. La région compte 200 gares et haltes sur son territoire, dont trois gares desservant exclusivement des TGV. Une typologie de l'ensemble des gares de Bourgogne-Franche-Comté a été établie, ainsi qu'un référentiel des services et équipements attendus pour chaque catégorie de gare. Cette typologie, indépendante de la classification nationale établie par SNCF Mobilités Gares et Connexions, présente quatre groupes de gares : une gare nationale (Dijon-Ville), des gares régionales (20), des gares de proximité (41) et des gares d'intérêt local (138).

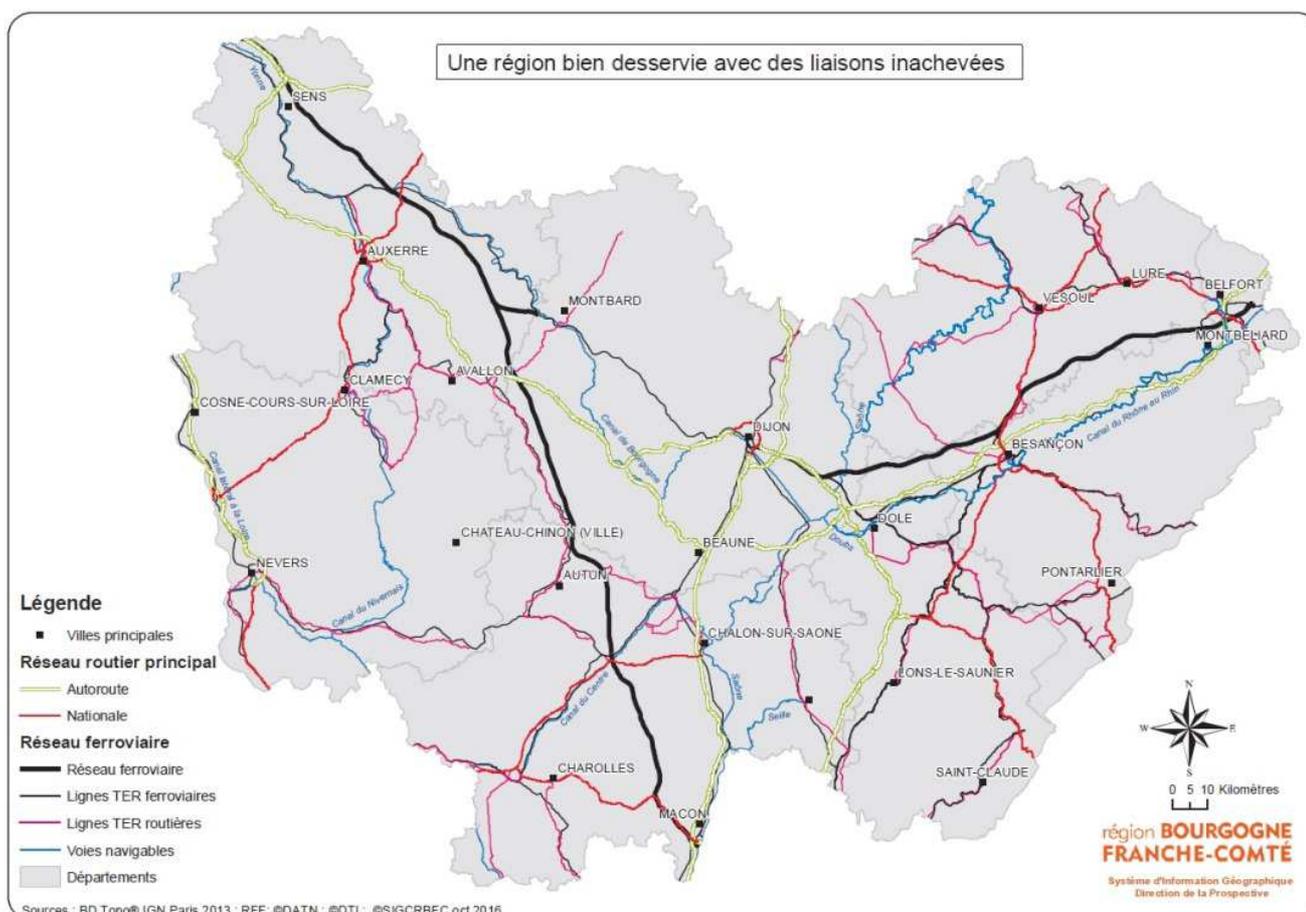


Au-delà du maillage ferroviaire des TER, deux lignes à grande vitesse (LGV) relient la région à l'espace français et européen. La ligne Rhin-Rhône rallie la région Grand Est, la métropole lyonnaise, l'arc méditerranéen français, l'Allemagne, le nord de la Suisse et le Benelux. La LGV Sud-Est, raccorde la région à Paris, au sud-est du pays, à la Suisse, à l'Italie et connecte vers l'Espagne. A noter toutefois que la connexion entre les réseaux grande vitesse et TER n'est pas forcément facile.

Le réseau fluvial est composé de nombreux canaux navigables : canal du Rhône au Rhin, canal de Bourgogne, canal du Centre, canal du Nivernais, canal latéral de Roanne à Digoin. La région est ainsi reliée à la Seine (vers la Manche), au Rhône (vers la Méditerranée) et au Rhin (vers la mer du nord). Ces infrastructures contribuent au maintien de l'activité économique et au développement du tourisme fluvial. Le technoport de Pagny en Côte-d'Or propose une tri-modalité (canal à grand gabarit, voie ferrée et autoroute) pour faciliter les transports de marchandises. Cette plateforme peut s'appuyer

également sur les ports de Chalon-sur-Saône et Mâcon, de plus petite envergure.

La Bourgogne-Franche-Comté dispose de 34 plateformes aéroportuaires réparties sur l'ensemble du territoire régional. L'activité commerciale est proposée par une seule plateforme aéroportuaire (Dole-Jura), qui représente 914 mouvements et entre 100 000 et 140 000 passagers par an. Il s'agit essentiellement de trafic sortant (vols vers des destinations méditerranéennes). Pour l'essentiel des déplacements aériens, les habitants de la région se tournent vers les régions voisines, où des grands aéroports internationaux structurants (Paris, Bâle, Genève, Lyon) sont accessibles à 2 heures par la route ou en train.



Carte 19 : Infrastructures de transport en Bourgogne-Franche-Comté
Source : CRBFC

3.1.4. Des flux de population modérés

3.1.4.1. Solde migratoire

solde migratoire de
- 0,1% entre 2009
et 2016

Malgré une position géographique privilégiée et une certaine qualité de vie, le solde migratoire de la région est très légèrement négatif entre 2009 et 2016. La région gagne presque autant d'habitants qu'elle n'en perd (environ 1 000 habitants d'écart). Ces échanges de population s'observent majoritairement avec les régions voisines (70% des arrivées et 65% des départs). Sont dénombrées davantage d'arrivées depuis les régions Grand Est et Ile-de-France que de départs et une tendance inverse avec Auvergne-Rhône-Alpes vers laquelle les départs sont plus nombreux que les arrivées.

Selon les projections de population, les départs de la région devraient diminuer et les arrivées augmenter, notamment en provenance d'Auvergne-Rhône-

« Il ne faut pas chercher nécessairement à freiner les déplacements vers l'extérieur, mais à rééquilibrer les échanges et à réduire leurs impacts »

Atelier Ouverture et coopérations, le 20 juin 2017

+3,9 milliards d'euros

2ème meilleur excédent commercial français

« Nous ne devons pas regarder les territoires voisins comme des concurrents »

Atelier Ouverture et coopérations, le 20 juin 2017

430 lieux de visite

16 lieux touristiques régionaux ont accueillis plus de

100 000 visiteurs en 2015

Alpes. Ainsi, entre 2013 et 2050 les migrations permettraient une légère augmentation de la population régionale.

3.1.4.2. Flux des étudiants

Les flux entrants et sortants des étudiants sont largement déséquilibrés : entre 2003 et 2008, 15 500 sont partis vers des aires urbaines extérieures à la région alors que 8 000 sont venus faire leurs études dans la région.

Les destinations principales des étudiants quittant la région sont Paris (surtout pour les études au-delà du deuxième cycle), Lyon et Strasbourg (ces deux dernières étant privilégiées pour les études du premier cycle). La proximité géographique peut jouer également un rôle : Lyon pour le sud de la région, Clermont-Ferrand pour l'extrême ouest.

Les étudiants en provenance d'autres régions sont principalement originaires de Paris, Lyon, Troyes et Chaumont. Ils viennent notamment poursuivre leurs études au sein d'écoles sur concours ou pour suivre des formations spécifiques qu'ils ne trouvent pas ailleurs en France.

3.1.5. Une internationalisation de l'économie

La région est marquée par un tissu économique composé de nombreuses entreprises de dimension internationale ou sous contrôle étranger et une balance commerciale supérieure à la moyenne nationale. Cette dépendance des activités économiques à d'autres régions voire pays engendre alors de nombreux flux, qu'ils soient matériels ou humains.

Ainsi, 600 entreprises sont sous contrôle étranger, représentant 47 % des exportations régionales. Les deux-tiers des centres décisionnaires sont situés hors région. 68 % des échanges commerciaux se font avec des pays de l'UE. Les cinq principaux secteurs exportateurs sont : les produits liés à l'automobile, la sidérurgie, la production de machines, la production de matériel électrique, la production de boissons.

La frontière commune avec la Suisse, pays non-membre de l'Union Européenne et particulièrement dynamique dans certains secteurs de l'économie mondiale, exerce également une influence sur l'économie : elle est le 7^{ème} client et le 4^{ème} fournisseur de la région. Les secteurs employant le plus de travailleurs sont ceux à vocation industrielle (notamment horlogère), les emplois tertiaires et les activités liées à la santé. La part de frontaliers travaillant en Suisse parmi la population résidante active occupée dans la région est de 7,7%. Elle dépasse largement les 30 % dans les cantons de Morteau, Frasné, Morez, Maîche et 28% pour le canton de Pontarlier.

3.1.6. Un potentiel touristique à développer

La Bourgogne-Franche-Comté possède de nombreux atouts en matière touristique, grâce à son patrimoine culturel et naturel d'exception. Reconnue notamment pour ses vins et sa gastronomie, l'œnotourisme est un levier majeur d'attractivité touristique national et international pour la région, sans en être le seul.

En effet, les richesses naturelles de la région et la variété de ses paysages offrent un large potentiel d'activités à pratiquer tout au long de l'année. La richesse de son patrimoine historique et culturel (6 sites classés au patrimoine de l'Unesco, grands événements à forte visibilité comme les Eurockéennes ou Chalon dans la rue...) participent également à son rayonnement. Ces atouts sont complétés par des éléments forts d'attractivité avec une marque de renommée internationale, la Bourgogne, deux marques nationales (le Massif

des Vosges et les Montagnes du Jura) et des filières fortes de renommées internationale (vins, Comté...).

Les tendances actuelles sur la demande d'offre touristique allant notamment vers le tourisme de pleine nature, la région possède de nombreux atouts dans ce secteur et en fait un lieu de villégiature privilégié. Elle reste toutefois l'une des régions les moins denses de France métropolitaine en termes de capacité d'accueil, avec 756 000 lits touristiques en 2016, toutes catégories d'hébergements confondus.

La clientèle étrangère, qui représente 30% des nuitées, soit l'un des taux les plus élevés de France métropolitaine, est principalement européenne (Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Suisse, Royaume-Uni). La position de carrefour de la Bourgogne-Franche-Comté au cœur de l'Europe occidentale permet donc le développement d'une offre de courts séjours pour les voyageurs de passage.

3.1.7.Des continuités écologiques à garantir

La région est traversée par des couloirs écologiques dont les périmètres ne dépendent pas des limites administratives. Plusieurs enjeux sont identifiés sur des continuités écologiques importantes et dépassant les limites régionales. Il s'agit notamment :

- du maintien du réseau des boisements, des prairies et des bocages en Bresse assurant la connexion avec le Jura et l'Ain,
- de la préservation et restauration des réservoirs de biodiversité, des mares et des prairies alluviales du val de Saône et de la vallée du Doubs (corridors majeurs en matière d'habitats aquatiques et de poissons migrateurs),
- du rétablissement des axes interrégionaux à fort enjeu comme les corridors des vallées du Doubs et de l'Ognon (axes majeurs nord-est/sud-ouest), le corridor fonctionnel passant par la vallée de Saône et le corridor venant des Vosges.

Enjeux :

La région est au cœur d'échanges de tous types (population, marchandises, faune...) grâce aux nombreux supports de flux dont elle dispose (grands axes de communication, corridors écologiques...). L'enjeu pour elle est de mieux profiter de cette situation géographique privilégiée.

3.2. Une forte influence des territoires voisins sur les franges

La région est entourée par de puissants voisins, qui exercent des influences diversifiées sur son espace, ses habitants et ses entreprises. Le dynamisme des territoires en périphérie de la région (nord Yonne, nord Franche-Comté, sud Saône-et-Loire et bande frontalière) est lié aux relations et aux échanges qu'ils entretiennent avec ceux situés de l'autre côté de la limite régionale.

3.2.1. D'importants flux de navetteurs vers l'extérieur de la région

La proximité de grandes métropoles d'Ile de France, d'Auvergne-Rhône-Alpes, du Grand-est et de Suisse favorise les échanges quotidiens d'actifs hors des frontières régionales, qui comptent pour 10% des flux domicile-travail.

Ces flux sont très déséquilibrés, notamment avec l'Ile-de-France et la Suisse, dans la mesure où moitié moins d'actifs habitant hors région font le trajet inverse. Pour les zones d'emploi de Belfort-Montbéliard et de Mâcon, les déplacements d'actifs vers les villes voisines sont globalement similaires.

87 000 actifs

travaillaient hors de la région en 2012



Carte 1 : Navettes quotidiennes sortantes d'actifs par zone d'emploi

Source : Insee, RP 2012

L'espace frontalier est particulièrement marqué par les navettes quotidiennes des actifs. En 2014, 30 000 navetteurs partaient de l'espace frontalier français vers l'Arc jurassien suisse (les cantons de Vaud, Neuchâtel, Jura et la partie nord du canton de Berne), soit 2 fois plus qu'en 2002. La grande majorité des trajets se font en voiture individuelle. Moins de 3 % des navetteurs prennent les transports en commun, même si des projets locaux de promotion du co-voiturage et d'amélioration des transports publics voient le jour.

3.2.2. Des territoires de frange confrontés aux mêmes phénomènes que les espaces périurbains

Même si la bande frontalière est un espace de montagne avec des caractéristiques rurales, elle est de plus en plus confrontée aux mêmes phénomènes que les espaces périurbanisation. Il en va de même pour les autres territoires de frange (Nord Yonne, Nord Franche-Comté, sud Saône-et-Loire).

En effet, leurs populations augmentent et les tendances pour 2050 sont similaires, excepté pour la Saône-et-Loire qui devrait voir sa population diminuer. Cette augmentation de la population entraîne alors de nouveaux besoins en matière de logement, d'équipements et de services dans des territoires principalement ruraux.

Il est à noter également que ces territoires subissent des effets négatifs du fait de la proximité de grandes agglomérations et des flux importants, tels que la pollution due aux déplacements en voiture.

3.2.3. Plusieurs coopérations interrégionales et transfrontalières en place

Les parties du territoire régional incluses dans les massifs (Massif des Vosges, Massif du Jura et Massif Central) font l'objet de coopérations particulières. Elles sont couvertes par des schémas inter-régionaux qui permettent, sur la base des enjeux et des orientations stratégiques identifiés pour chacun d'eux, de mobiliser différents programmes et dispositifs (notamment des fonds structurels européens) sur un périmètre cohérent, s'affranchissant des limites administratives.

Des coopérations spécifiques se sont également développées le long de la frontière avec la Suisse, avec la Conférence TransJurassienne (CTJ – instance politique de coopération transfrontalière regroupant la Région, la Préfecture de Région et les cantons suisses de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura) et les projets soutenus par le programme européen de coopération transfrontalière Interreg France-Suisse (en matière de recherche et innovation, protection du patrimoine naturel et culturel, mobilités et emploi) depuis plus de 25 ans.

De nombreux projets de proximité, notamment en matière culturelle, se développent aussi (le Forum transfrontalier de l'Arc Jurassien en a dénombré près de 70 lors d'un recensement en 2015-2016). La Région est également partie prenante à des programmes européens de coopération territoriale plus larges (Espace Alpin, Europe du Nord-Ouest ou Interreg Europe) qui permettent de mettre en place des coopérations entre des acteurs régionaux et leurs homologues au-delà des frontières régionales.

« Une région centrifugée pose inévitablement la question des interfaces »

Atelier Ouverture et coopérations, le 20 juin 2017

Enjeux :

Une proximité avec des grandes métropoles influentes qui offre des avantages dans divers domaines aux territoires de franges mais des coopérations à créer ou renforcer pour davantage profiter de cette proximité plutôt que d'en subir les inconvénients.

3.3. Des fonctions métropolitaines partagées

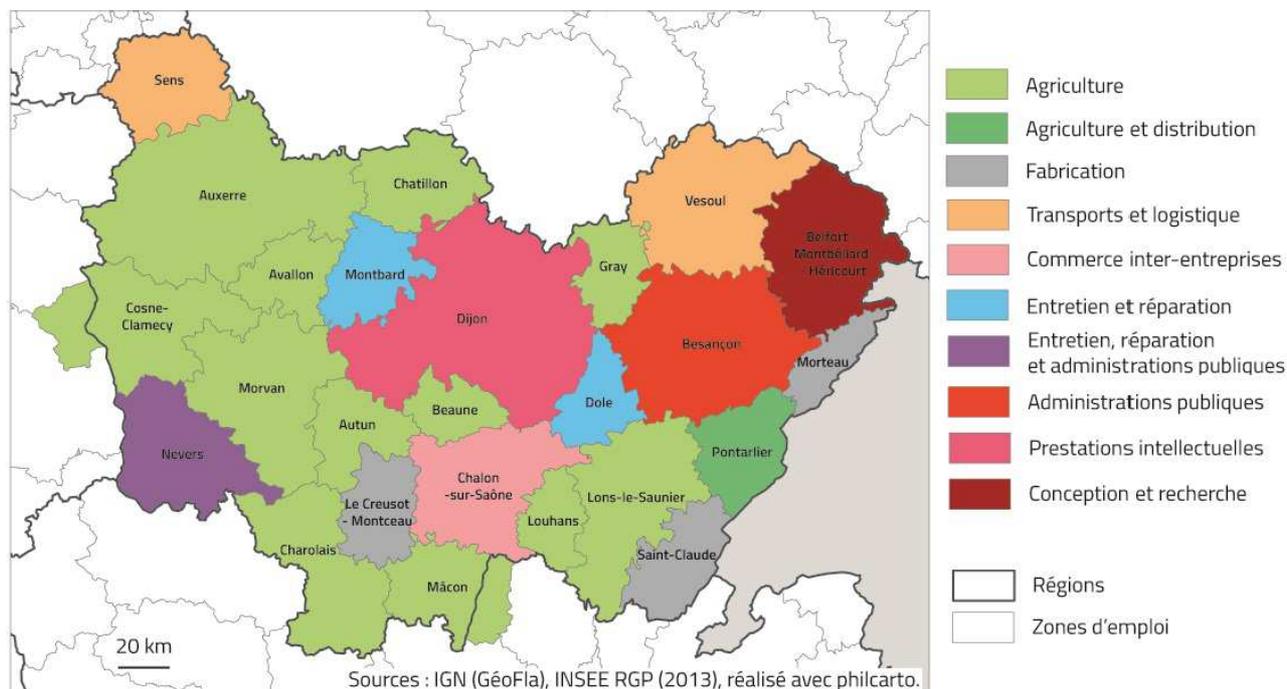
3.3.1. Des fonctions partagées au sein de la colonne vertébrale urbaine

Dijon est de fait la Capitale régionale mais son rayonnement métropolitain implique des coopérations renforcées, notamment avec les autres pôles urbains de la région mais aussi hors région selon les différentes thématiques abordées.

Aujourd'hui, les fonctions métropolitaines sont de fait réparties dans les différents pôles de la colonne vertébrale urbaine. Ainsi, certaines zones d'emploi se caractérisent par une prédominance de l'une des fonctions métropolitaines : conception et recherche, services supérieurs non marchands (santé, éducation), services supérieurs (prestations intellectuelles) ou commerce inter-entreprises.

Le partage des fonctions métropolitaines impacte l'affirmation de la position de la région à l'échelle nationale et internationale. La position de la région pourrait

s'établir autour d'un réseau urbain fort, constitué de pôles, reliés grâce à des coopérations et relations de réciprocités.

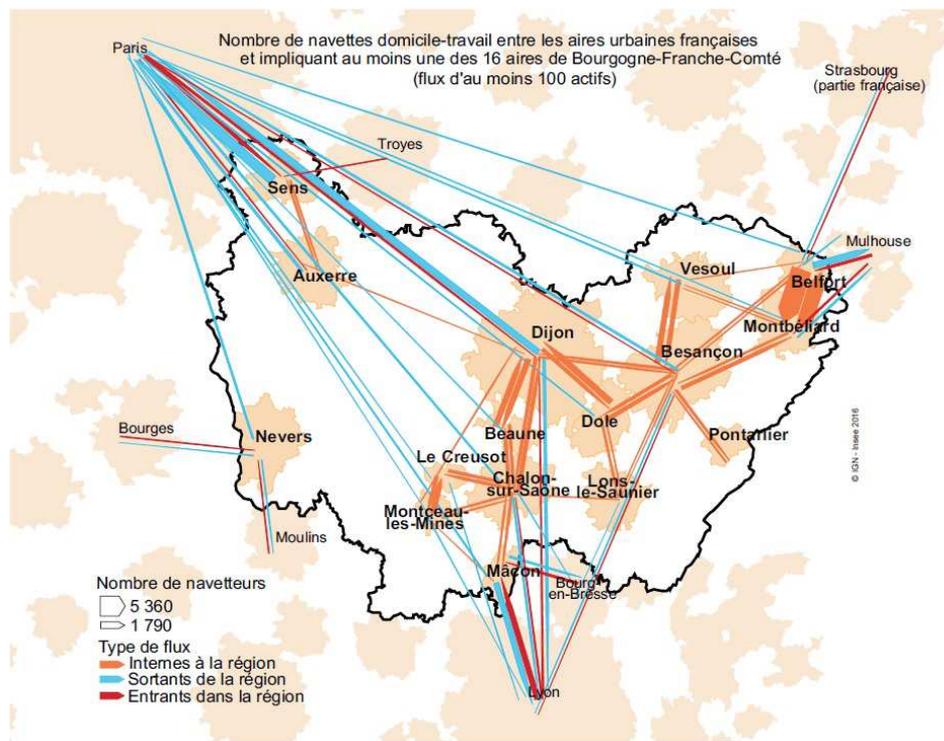


Carte 20 : Spécialisation fonctionnelle dans les zones d'emploi en 2013

Source : Acadie, Données Insee

3.3.2. De nombreux flux au sein de la colonne vertébrale urbaine

De nombreux échanges existent entre les aires urbaines de la colonne vertébrale urbaine. Les déplacements domicile-travail des actifs entre les aires urbaines de Bourgogne-Franche-Comté montrent qu'il existe des flux importants entre Belfort et Montbéliard mais également, de manière plus modérée, entre Beaune et Dijon, Chalon-sur-Saône et Dijon, Dole et Dijon et Besançon, Besançon et Belfort-Montbéliard et entre Le Creusot, Montceau-les-mines et Chalon.



Carte 2 : Flux entre les aires urbaines

Source : Insee, RP 2012

« Construire la métropole, c'est relier les territoires entre eux, dont certains ne sont pas nécessairement urbains »

Atelier Ouverture et coopérations, le 20 juin 2017

Le fait métropolitain s'appuie donc sur une réalité, car la plupart des habitants ne restent pas isolés dans un seul territoire.

Les aires urbaines de Belfort-Montbéliard-Héricourt au Nord-est et de Mâcon au sud de la région sont marquées par la particularité de faire partie intégrante de la colonne vertébrale urbaine de la région mais d'être également tournées vers des pôles urbains limitrophes à la région.

Enjeux :

Le partage des fonctions métropolitaines impactent l'affirmation de la position de la région à l'échelle nationale et internationale. Celle-ci pourrait s'établir autour d'un réseau métropolitain mieux affirmé, constitué de pôles urbains, reliés par des coopérations et relations de réciprocités.

SYNTHESE

Cet état des lieux synthétique permet de mettre en avant plusieurs éléments clefs qui caractérisent la Bourgogne-Franche-Comté :

- La Bourgogne-Franche-Comté est une région **multipolaire** au **profil plutôt rural**,
- Les territoires de la région sont marqués **par une diversité de trajectoires précieuse** pour la région, mais qui nécessite des logiques de réciprocités territoriales à renforcer ;
- La Bourgogne-Franche-Comté est une région au **cadre de vie de qualité** avec une **richesse patrimoniale naturelle et culturelle à préserver** et caractérisée par des **fonctions productives agricoles et industrielles** ;
- La région se caractérise par **un profil économique** plus productif que la plupart des autres régions de France métropolitaine **avec des productions bien typées** ;
- **La solidarité et les coopérations sont ancrées** dans les pratiques des habitants de la région ce qui contribue au riche potentiel de développement économique dont il convient de garantir la durabilité ;
- **La Bourgogne-Franche-Comté est marquée par sa position géographique de carrefour privilégiée** et par la présence de quatre puissants voisins (Auvergne-Rhône Alpes, Grand Est, Ile de France et Suisse) qui **exercent sur ses franges des influences diverses** qui mériterait d'être davantage exploitée pour accroître la valeur ajoutée ;
- **Le partage des fonctions métropolitaines** spécifique à la région suppose l'affirmation **d'un réseau fondé sur les coopérations entre les pôles urbains**.

De ces éléments saillants vont découler les enjeux pour la région Bourgogne-Franche-Comté d'ici à 2050.

GLOSSAIRE

- CESER : conseil économique, social et environnemental régional
- CPRDFOP : contrat de plan régional de développement des formations et d'orientation professionnelle
- CTAP : conférence territoriale de l'action publique
- PCAET : plan climat air énergie territorial
- PDU : plan de déplacements urbains
- PGRI : plan de gestion des risques d'inondation
- PLUi : plan local d'urbanisme intercommunal
- PNR : parc naturel régional
- PPA : personne publique associée
- PRPGD : plan régional de prévention et de gestion des déchets
- SCORAN : stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique
- SCoT : schéma de cohérence territoriale
- SDAGE schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- SRADDT : schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
- SRCAE : schéma régional climat air énergie
- SRCE : schéma régional de cohérence écologique
- SRDEII : schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
- SRDT : schéma régional de développement touristique
- SRIT : schéma régional des infrastructures et des transports
- TVB : trame verte et bleue

REPERES BIBLIOGRAPHIQUES

- Publications INSEE : « Portrait de Bourgogne-Franche-Comté » (Dossier N°2, avril 2016), autres dossiers et analyses sur www.insee.fr
- Travaux des Agences d'Urbanisme en Bourgogne-Franche-Comté : « Dynamiques territoriales en Bourgogne-Franche-Comté (janvier 2017) et « Mise en perspectives des études et schémas régionaux » (septembre 2017)
- Travaux du bureau d'études ACADIE
- Schémas, stratégies et plans régionaux des deux anciennes régions Bourgogne et Franche-Comté (SRCE, SRCAE, SRADDT...)
- Stratégies, schémas et plans régionaux Bourgogne-Franche-Comté (SRDEII, PRPGD en cours d'élaboration...)